

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 28 septembre 2018
Adopté à la séance du Conseil départemental du 30 novembre 2018**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony (Départ à 12h10, pouvoir à RUSIN Isabelle)
AUMAS Michel
BAZIN Arnaud (Départ à 12h30, pouvoir à VILLALARD Chantal)
BENEDIC Fabien
BERTHY Michèle
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BORGEON Sophie
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne (Départ à 11h30, pouvoir à BERTHY Michèle)
COUCHOT Sylvie (Départ à 12h10, pouvoir à MULLER Jean-Pierre)
DESSE Daniel
DOCTEUR Jeanne
EON Pierre-Edouard
HAQUIN Xavier (Départ à 12h40, pouvoir à BOEDEC Yannick)
IVANDEKICS Emilie
JACOB Aurore (Départ à 12h57, pouvoir à DOCTEUR Jeanne)
LAMBERT-MOTTE Gérard (Départ à 12h55, pouvoir à BOISSEAU Laetitia)
MAZOU-SACKO Youri (Départ à 12h10)
MENAT Gilles
MENHAOUARA Nessrine
MERIZIO Monique
METREF Nadia (Départ à 11h30, pouvoir à BENEDIC Fabien)
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand
PELLISSIER Véronique
PUEYO Alexandre
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
SEBBAGH Deborah (Départ à 12h54, pouvoir à TECHTACH Djida)
SEIMBILLE Gérard
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie
VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

MAHENDRAN Cergya (pouvoir à AUMAS Michel)

METEZEAU Philippe (pouvoir à SEIMBILLE Gérard)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 29 JUIN ET DU 13 JUILLET 2018.....	7
II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	7
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION.....	39
2-73 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant les périodes du 1 ^{er} au 31 mai 2018 et du 1 ^{er} au 30 juin 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).	39
2-74 Résiliation du marché n° 2017108001 relatif à la fourniture de papier pour les besoins du Département du Val d'Oise - lot n° 1 "fourniture de papier blanc A4/A3" et lancement d'une procédure d'Appel d'offres Ouvert (AOO) pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de papier blanc A4/A3 pour les besoins du Département....	39
2-75 Contrat rural (COR) de la commune de Commeny.....	39
2-76 Signature des conventions-cadres "Action Cœur de Ville".	40
2-77 Commune de Sarcelles - Cession de deux emprises de terrain nu à bâtir d'une superficie d'environ 20 400 m ² au profit de la COMPAGNIE DE PHALSBOURG.....	40
2-78 Ermont / Saint-Prix - Cession d'un terrain départemental constructible et d'un terrain départemental en nature de parking à la commune de Saint-Prix.....	40
2-79 Participation du Département au budget primitif de l'Entente Oise-Aisne pour l'année 2018.	40
2-80 Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2018 - Exercice 2017- Répartition du produit des amendes dressées en 2016 pour les communes de moins de 10 000 habitants.....	41
2-81 Mandat spécial - Déplacement de la Présidente et d'une Vice-Présidente du Conseil départemental à l'occasion d'un Séminaire et du 88 ^{ème} Congrès organisés par l'Assemblée des Départements de France (ADF).	42
2-82 Convention relative à la mise en œuvre du dispositif 100 000 stages de la Région d'Ile-de-France.....	42
2-83 Comité des Œuvres Sociales (COS) du Val d'Oise : rapport d'activité 2017, subventions 2018, avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens 2016/2018.....	42
2-84 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la Maison Départementale de l'Enfance à Cergy	43
3 – ACTION SOCIALE – SANTE.....	44
3-16 Subvention d'investissement à l'association "Centre d'Orientation Sociale" (COS) pour la construction d'une unité de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 15 places au sein d'un EHPAD à Sannois.	44
3-17 Subvention de fonctionnement à l'association "la Source-Villardeaux" pour l'année 2018.	45
3-18 Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations offrant aux valdoisiers des prestations de médiation familiale pour l'année 2018.	45
3-19 Subvention 2018 et signature d'un avenant avec l'association Prévention et Santé en Val d'Oise (PSVO).	46

3-20 Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France relative au financement du Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections sexuellement transmissibles. Signature d'une convention afférente avec le centre hospitalier de Gonesse, en tant qu'antenne du CeGIDD départemental.	46
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	47
4-26 Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO) et poursuite de l'action GEMAPI conformément à la loi Fesneau du 31 décembre 2017.....	47
4-27 Acquisitions de 17 parcelles sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux sur les communes de Boissy-Montgeroult, Santeuil et Condécourt.	47
4-28 Participation du Département aux frais de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP), pour l'entretien du parc Schlumberger à Cormeilles-en-Parisis, au titre de l'année 2018.....	47
4-29 Partenariat entre l'Airport Regions Conference (ARC) et le Conseil départemental du Val d'Oise pour l'année 2018.....	48
4-30 Renouvellement de l'adhésion à BRUITPARIF au titre de l'année 2018.....	48
4-31 Participation du Département à l'activité d'AIRPARIF pour l'année 2018.	48
4-32 Participation au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières (IGC) des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise au titre de l'année 2017.	48
4-33 Subventions 2018 aux structures agricoles et aux agriculteurs et participation au Salon International de l'Agriculture 2019.....	49
4-34 Protocole d'accord 2018-2021 et convention d'objectifs 2018 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France.....	50
4-35 Subventions 2018 aux lieux de diffusion du spectacle vivant.	51
4-36 La Seine à Vélo - convention de partenariat du comité d'itinéraire.....	51
4-37 Aide au développement du cinéma : soutien au fonctionnement des associations "Ecrans VO", "Kinotayo", à la commune de Mériel et à la commune d'Epiais-Rhus. Collège au cinéma : subvention de fonctionnement aux exploitants des salles de cinéma (1 ^{er} au 3 ^{ème} trimestre 2017/2018).....	51
5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	52
5-16 L'offre éducative en direction des collégiens du Val d'Oise au titre de l'année scolaire 2018/2019.....	52
5-17 Organisation de la restauration dans les collèges pour l'année scolaire 2018-2019.	53
5-18 Attribution d'une dotation d'équipement pour douze collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux.	54
5-19 Subvention de fonctionnement aux comités sportifs départementaux civils et scolaires et au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) - Soutien au financement de cadres sportifs départementaux.	54
5-20 Subventions de fonctionnement au titre de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la prévention de la récidive.	54
6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	55
6-12 Bilan final de la concertation publique du projet de déviation de la RD 14 à La Chapelle-en-Vexin.....	55
6-13 SOLiHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise : subvention de fonctionnement 2018.....	55
6-14 Convention de partenariat 2018-2019 avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France.....	56
0 – DESIGNATIONS - MOTIONS	57

0-28 Motion présentée par la Présidente du Conseil départemental relative à la constitution d'un Comité de Défense des Riverains et Usagers de l'A15, pour la réouverture du viaduc de Gennevilliers.	57
0-29 Motion présentée par la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise relatif à "l'Appel de Marseille pour les libertés locales".	59
0-30 Motion présentée par le Groupe Socialistes et apparentés relatif au mouvement sportif français.....	60
0-27 Désignation d'un représentant au sein de la société HLM BATIGERE EN ILE-DE-FRANCE.	60

Début de la séance à 9 heures 36.

I. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 29 JUIN ET DU 13 JUILLET 2018

Madame CAVECCHI

Le premier point à l'ordre du jour est l'approbation des comptes rendus des séances des 29 juin et 13 juillet. Je vous propose, s'il n'y a pas de remarques, de les approuver.

Adoption à l'unanimité.

II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Nous avons ensuite l'examen des rapports et l'ordre de passage en commençant par la 2^{ème} Commission, jusqu'à la 6^{ème} Commission, en sachant qu'il n'y a pas de rapport sur la 1^{ère}. Nous avons un hors recueil. Vous avez vu que le jury pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) à Cergy s'est réuni la semaine dernière. Le rapport n'a pas pu être inclus aux documents que vous avez sur la KBox, il est donc hors recueil.

Et naturellement j'ai le plaisir et l'honneur de vous annoncer que Monsieur le Préfet, Monsieur LATOURNERIE, est présent, et interviendra en début de séance. Son intervention va durer environ trois quarts d'heure. Nous aurons ensuite trois quarts d'heure de questions et réponses qui seront réparties sur nos deux Groupes.

Un film vous sera diffusé au moment des actions éducatives afin de vous présenter l'ensemble de ces actions. Vous aurez également la désignation de Monsieur Philippe METEZEAU à la société BATIGERE et trois motions que nous verrons ensuite.

Adoption à l'unanimité.

Je vais tout de suite donner la parole à Monsieur le Préfet. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que chaque année, le représentant de l'Etat dans le Département informe le Conseil départemental par un rapport spécial de l'activité des services de l'Etat dans le Département. Ce rapport spécial donne lieu à un débat en présence du représentant de l'Etat, en l'occurrence Monsieur le Préfet du Val d'Oise, qui a souhaité intervenir devant vous, ce qui est pour nous un honneur.

Nous sommes très heureux de l'accueillir ce matin et nous le remercions de sa présence. Je vais en profiter pour saluer l'ensemble des personnes dont vous avez souhaité, Monsieur le Préfet, qu'elles puissent assister à nos échanges, en commençant par les membres du corps préfectoral. J'adresse un salut particulier à celles et ceux qui viennent de rejoindre leur nouvelle affectation dans notre Département, dans notre beau Département du Val d'Oise.

Ainsi, je salue Monsieur Maurice BARATE, Secrétaire général, qui est le plus ancien des nouveaux, mais également Monsieur Philippe BRUGNOT, Directeur de cabinet, qui a pris ses fonctions tout récemment, ainsi que Monsieur Philippe MALIZARD, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil. Bienvenue à vous, Messieurs. Je suis certaine que nous ferons un excellent travail tous ensemble. Je ne manquerai pas de saluer Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles qui, lui, Monsieur Denis DOBO-SCHOENENBERG, est un ancien du Val d'Oise, et plus connu naturellement de nos collègues. Monsieur le Préfet, je pense que vous aurez à cœur d'excuser l'absence de Madame Elodie DEGIOVANNI, Préfète déléguée à l'Egalité des chances et je salue votre stagiaire ENA, Monsieur Joachim BENDAVID que j'ai eu le plaisir de recevoir pour travailler sur les expositions, et même de l'ouverture des 50 ans de la Préfecture notamment.

Nous avons bien préparé nos travaux de ce matin dont je vais vous décrire rapidement le déroulé et je remercie les Groupes politiques, Majorité et Minorité qui y ont participé. Tout d'abord, Monsieur le Préfet présentera le rapport d'activité des services de l'Etat dans le Val d'Oise pour l'année 2017, puis les Groupes poseront chacun trois questions, et Monsieur le Préfet, s'il le veut bien, y répondra. Avant de vous céder la parole, Monsieur le Préfet, j'aurais voulu attirer votre attention et celle de notre Assemblée départementale, mes chers collègues, sur ce qui s'est passé mercredi soir à Marseille. Etant réunis autour de Monsieur le Président du Sénat, Monsieur Gérard LARCHER, les trois grandes associations représentatives des élus locaux, Régions de France, Assemblée des Départements de France et Association des Maires de France, ces associations ont lancé un appel, appelé "l'appel de Marseille" pour les libertés locales, et se sont constituées en une association nommée "Territoires unis". Je proposerai à notre Assemblée, comme il est d'usage ici, d'adopter à notre tour, en fin de séance, cet appel de Marseille pour les libertés locales.

Je crois que le Groupe de la Minorité a prévu, Monsieur le Préfet, de vous poser une question sur l'avenir du Département et des Départements en général. Je pense que cette interrogation de nos collègues fera largement écho à ce qui s'est passé à Marseille.

Nous sommes dans le concret. Nous sommes sur le terrain, auprès de nos concitoyens. Je vous propose de vous laisser la parole, Monsieur le Préfet, et je vous remercie.

Monsieur LATOURNERIE

Madame la Présidente du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Messieurs les membres du corps préfectoral présents, et j'y associe Madame Elodie DEGIOVANNI, qui n'a pas pu être présente aujourd'hui. Le corps préfectoral, y compris les Préfets, sont astreints à un certain nombre de sessions de formation. Madame Elodie DEGIOVANNI a été sélectionnée pour suivre cette année une formation à l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN). Elle n'est pas dans le Département aujourd'hui, à son grand regret. Mais elle vous salue également. Mesdames et Messieurs les Directeurs des services du Conseil départemental, mais aussi des services de l'Etat, Mesdames et Messieurs. Vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, nous renouons avec, j'allais dire une tradition, mais vous avez eu raison de dire "une disposition" prévue par la loi, qui était peut-être perdue de vue dans le Département comme dans un certain nombre d'autres, puisque cette disposition a été prise au moment de la décentralisation. Mais la décentralisation est déjà loin. Les habitudes se sont perdues. Votre prédécesseur, Madame la Présidente, m'avait déjà suggéré que nous pourrions éventuellement renouer avec cette opération, mais nous avons laissé passer les mois et nous y voilà avec vous, et je m'en réjouis. Je me réjouis également de cette occasion qui me permet de vous rencontrer tous collectivement. Sachant qu'à de multiples occasions, dans les déplacements, dans les cérémonies, dans les inaugurations, dans les sujets compliqués que nous avons à régler les uns et les autres, soit en votre qualité de Conseiller départemental, soit en votre qualité de Maire ou d'élu local, nous nous croisons souvent. La forme dans laquelle nous le faisons aujourd'hui, je le rappelle, est une obligation, mais une obligation que nous avons à cœur tous les deux. Et je vous en remercie, Madame la Présidente, d'honorer aujourd'hui cette "disposition".

Je vais me livrer à cet exercice en revenant sur l'année écoulée. Je veux d'emblée dire que cet exercice est d'une grande importance, car la réussite de nos missions respectives et elles sont lourdes et importantes, dépend aussi de notre entente et donc de l'efficacité de notre dialogue. Nous nous entendons bien lorsque on se parle souvent et clairement et c'est le cas, je veux le souligner avec l'Assemblée départementale et sa Présidente, mais également avec chacun de ses membres et je veux souligner la qualité de ce dialogue.

Nous fêtons, Madame la Présidente, vous l'avez dit, cette année le 50^{ème} anniversaire du Département du Val d'Oise, ce qui nous permet, concernant les services de l'Etat, de célébrer également, avec un petit décalage, le 50^{ème} anniversaire de la construction de la Préfecture de ce Département. Ce sont des commémorations qui rappellent à quel point nos deux institutions sont liées, même si, depuis la construction de la Préfecture, la décentralisation est passée par là. Il n'empêche que nous avons effectivement partie liée dans l'administration de ce territoire du Val d'Oise. Nous partageons une même géographie, une même origine historique, celle de la réforme de la Région parisienne, comme nous le disions dans les années 1960. Nous sommes confrontés à des enjeux, sinon similaires, en tout cas très proches, et chacun selon ses compétences propres, qui ont bien évolué depuis les origines de la création de ce Département, et surtout, nous avons en commun une même motivation qui est celle d'œuvrer au développement de ce Département. Le plus petit en population, peut-être pas pour longtemps, compte tenu de sa démographie galopante, des Départements de la Région d'Ile-de-France, et pas le moindre, eu égard aux attentes qui sont celles de nos concitoyens dans toutes les catégories et qui nécessitent notre action attentive.

Je suis aussi heureux d'être présent aujourd'hui devant vous avec, à mes côtés, les représentants de l'ensemble des services départementaux de l'Etat dans le Val d'Oise. Cette présence collective, il n'y en a pas un qui manque à l'appel ou soit représenté à haut niveau, est doublement essentielle à mes yeux. D'abord, parce qu'elle permet de souligner le souci d'une bonne coopération entre nos institutions, qui n'est pas seulement une parole, un souci de façade ou d'occasion, mais il s'inscrit dans un partenariat très concret, qui se joue sur un ensemble de sujets que nous partageons, chacun dans notre rôle mais en complémentarité bien souvent et qui se joue entre les services placés sous notre autorité respective au quotidien. Ensuite, cette collégialité manifeste in situ le nouveau point de vue que j'ai souhaité voir porter cette année sur le bilan d'activité des services de l'Etat, un point de vue résolument interministériel. Ce qui est important, c'est la conjonction des actions des uns et des autres, chacun dans ses compétences et ses spécialités, plus que l'action de tel ou tel service pris individuellement. Le document que vous avez sur table illustre cette volonté de mettre en perspective l'action des différents services et en mettant en perspective l'action de ces différents services de l'Etat et de leurs compétences, elle met de fait en perspective l'action des partenaires de ces services de l'Etat, à la fois exigeants, et c'est bien normal, et en même temps très actifs au service de nos concitoyens dans ce Département.

Ce rapport d'activité est aussi une "saine" habitude vis-à-vis de nos concitoyens qui veulent savoir, non seulement qui agit, mais comment on agit et comment nous travaillons ensemble également. Rompant avec une logique un peu en silos, qui prévalait jusqu'à présent, ce nouveau rapport est une présentation plus synthétique. C'est le moment de faire une pause, de faire une forme d'inventaire annuel, au-delà de la publicité qui cherche à donner à l'action de l'Etat dans le Département. C'est bien l'idée de prendre du temps et d'évaluer l'action menée et de la conforter et si c'est nécessaire, et c'est souvent nécessaire, car la société bouge et les besoins évoluent, de réviser cette action.

Dans cet inventaire de l'action des services de l'Etat, et ce ne sera pas un inventaire exhaustif, nous pouvons dégager, enfin, c'est le parti que j'ai pris pour cette séance, trois grands axes qui correspondent à trois grandes orientations des politiques que les services de l'Etat animent et sur lesquelles j'aimerais revenir.

La sécurité ou les sécurités pour premier axe, le second axe est le développement économique et territorial et le troisième axe est l'action en faveur de l'égalité des chances, je pourrais mettre au pluriel le mot "égalités", en ce sens que cela se joue dans de nombreux domaines et vis-à-vis de nombreux publics.

Le premier axe, l'action de l'Etat dans Val d'Oise, est le devoir impératif de la sécurité entendue au sens large. Derrière cette notion large de sécurité, le premier élément de la plus grande importance, dans le contexte dans lequel nous vivons aujourd'hui depuis plusieurs années, est la protection contre le risque terroriste qui, faut-il le rappeler, est toujours une menace actuelle vis-à-vis de notre pays. Et outre, le maintien de la posture "Vigipirate", cette protection passe notamment par de nombreux exercices interministériels de crise qui sont organisés afin de tester la bonne réactivité, la bonne coordination des services de l'Etat, de tester et de s'entraîner à la mettre en œuvre. Car ce type de situation de crise nécessite un certain nombre de réflexes qu'il convient d'entretenir et éventuellement de mettre à jour en fonction des évolutions des menaces et des évolutions de ce que nous pouvons pressentir, de ce que pourrait inventer l'adversaire. Il y a une responsabilité éminente. Il faut toujours se préparer, les services de l'Etat et les autres services qui ne sont pas de l'Etat mais qui concourent à la sécurité, mais je pense notamment à un service qui vous est cher, Monsieur le Président, Luc STREHAIANO, qui est cher aussi à Madame la Présidente et globalement à nous tous, je pense au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Je veux saluer au passage la façon dont nous travaillons ensemble à la sécurité de nos concitoyens, même si, bien évidemment, cette responsabilité m'incombe en premier lieu dans ce Département.

Cette protection passe également par un intense travail de prévention, mais aussi par la lutte contre la radicalisation, nous devons nommer les choses, qui rassemblent de nombreux services spécialisés. Je sais à cet égard le rôle essentiel que joue le Conseil départemental sur ces sujets et notamment sur l'accompagnement des mineurs en risque ou à risques. Je tiens à vous en remercier tout particulièrement, et à rendre hommage au travail que vous effectuez dans ce domaine comme dans d'autres.

Derrière la notion de sécurité, il y a plus généralement la notion d'ordre public. Je veux souligner le travail que les forces de l'ordre et les forces de secours mènent, jour et nuit, que ce soit dans la zone dite "police", dans la zone de compétence de la police nationale ou dans la zone de "gendarmerie" dans ce Département qui est très vaste. Je veux saluer le travail remarquable qui est opéré par ces différentes forces. Ces forces de l'ordre ont permis d'assurer la sécurité publique et civile d'un grand nombre de manifestations ou d'événements. Il y en a de multiples. Lors de la récente Coupe du monde de football, ce sont des centaines de milliers de valdoisiens qui ont pu, en toute sérénité, partager les victoires de l'équipe de France. Tous les grands rassemblements de foule, même festifs, sont des occasions de risque qu'il faut anticiper pour être capables de les gérer.

En ce qui concerne l'ordre public, les résultats sont là. Ce n'est jamais définitivement acquis, mais il faut se féliciter lorsque les choses évoluent favorablement. Cette année, la délinquance connaît, par rapport à la même période de l'année 2017, nous pouvons le dire, même si le Ministère de l'Intérieur ne communique plus de chiffre, mois par mois, mais il le fait au moins une fois par an, et je ne manquerai pas d'en rendre compte en fin d'année, mais en avant-première, et par rapport à la même période sur l'année 2017, une baisse assez notable de la délinquance. 8 % pour les atteintes aux biens (ce qui est assez contraire à la tendance générale) et une baisse de 9 % pour les infractions à la législation sur les stupéfiants, ce qui ne va pas de soi dans l'opinion publique, surtout lorsque nous lisons les rapports de police comme moi, mais la réalité est là. Nous notons une baisse de 3 % pour ce que nous appelons dans le jargon "les atteintes volontaires à l'intégrité physique". Pour autant, même réduits en nombre, les actes de violence sont l'un des principaux sujets que nous avons à traiter.

Au bout de deux ans passés parmi vous, je reste encore étonné du niveau de violence que nous pouvons rencontrer dans un certain nombre de territoires, et surtout de la rapidité avec laquelle la violence s'exprime sans étape intermédiaire, directement, frontalement. Nous avons une préoccupation que je sais commune à divers titres, aussi bien pour ceux d'entre vous qui ont des responsabilités municipales que pour vous, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, dans vos responsabilités tenantes à l'action sociale, notamment vis-à-vis des mineurs et j'y reviendrai.

Si ces statistiques que je viens d'évoquer témoignent d'une amélioration, d'une dynamique pour une fois positive, nous continuerons de tenir ces préoccupations comme essentielles et d'y consacrer nos moyens et notre énergie.

Je voudrais dire un mot, à ce stade, sur la sécurité routière qui dans ce Département est une vraie préoccupation. 39 tués sur les routes du Département l'année dernière, c'est-à-dire un bilan qui n'avait pas été atteint depuis plus de dix ans. C'est considérable et nous ne pouvons l'accepter, même comme une fatalité. Nous devons surtout continuer à travailler dans ce domaine pour convaincre et sensibiliser, pour réprimer aussi et c'est ce que font les forces de l'ordre. Cette année, 26 personnes sont déjà décédées sur la route dans ce Département. Ce sont certes six personnes de moins que l'année dernière à la même époque, mais cela reste 26 décès de trop. Je suis convaincu qu'il n'y a pas de fatalité en matière d'insécurité routière. Les services de l'Etat, vous le savez, mettront tout en œuvre pour poursuivre et amplifier la tendance baissière que nous constatons par rapport à l'année dernière, qui était elle-même une année très forte. Mais nous avons besoin de l'engagement de tous et je vous remercie pour les campagnes pour lesquelles vous vous associez ou que vous pouvez initier dans vos propres responsabilités et dans l'action que vous menez sur le réseau départemental pour sécuriser la circulation. Le travail que nous faisons en commun dans ce domaine va se traduire prochainement par la signature de ce que nous appelons "le document général d'orientation pour les années 2018-2022", document qui s'inscrira dans le contexte que je viens de décrire et, qui mettra l'accent sur la protection notamment des conducteurs de deux-roues motorisés qui constituent, l'année dernière comme cette année, une part très importante des décès sur les routes, sur nos routes départementales. Plus de la moitié concerne des deux-roues motorisés.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de la façon dont vous avez géré, en coordination sereine, malgré les polémiques nationales que cela a pu déclencher et qui, si vous me permettez une appréciation personnelle, me paraissent bien dérisoires à l'égard du bilan que je viens d'évoquer, concernant la limitation de vitesse à 80 km/h. Vous étiez tous concernés par la mise en œuvre "pratique" de cette limitation de vitesse. Je sais que vos services ont consacré des unités d'œuvre et l'ont fait de manière tout à fait satisfaisante. Bien entendu, les effets sur l'accidentalité départementale seront suivis avec attention, dans le mois et puis dans les années à venir. Ce ne sont pas des choses qui s'apprécient sur une année ou un semestre. Il faut voir les choses sur la durée. Le Gouvernement aura certainement l'occasion de rendre publics des chiffres et de les commenter dans les prochaines semaines ou les prochains mois, très certainement après un délai de mise en œuvre suffisamment raisonnable pour effacer tout effet conjoncturel, même si les chiffres dont nous avons connaissance depuis la mise en œuvre de cette mesure semblent positifs. Encore une fois, nous devons attendre d'avoir davantage de recul pour pouvoir établir un véritable bilan.

Je voulais mettre en avant deux axes politiques majeurs qui ont vu le jour en 2017 en matière de sécurité toujours, ou au début de l'année 2018. Le premier, c'est la police de sécurité du quotidien, la "PSQ" pour les intimes. Cette police de sécurité du quotidien a été mise en place sur la forme de la création des brigades de terrain, notamment dans des territoires particulièrement ciblés que nous avons appelés des territoires de reconquête républicaine. Dans ce Département, nous en avons deux. Il s'agit d'un quartier de la commune de Garges-lès-Gonesse et du quartier voisin de la commune de Sarcelles, qui font partie des 15 premiers quartiers au niveau national qui ont été désignés pour tester la mise en place de cette nouvelle politique de sécurité. Ces quartiers vont bénéficier, d'ici la fin de l'année, d'un renfort significatif, 25 policiers de plus pour ces quartiers de reconquête républicaine. Sans attendre l'arrivée de ces renforts programmés, l'expérimentation a déjà commencé et les services dirigés par le contrôleur général Frédéric LAUZE, et localement par la Commissaire divisionnaire qui est la Chef de la circonscription de Sarcelles se sont mis en ordre de bataille et ont commencé à mettre en œuvre cette politique de quartier de reconquête républicaine qui fait l'objet d'une attention très forte. Nous étions hier avec 15 de mes collègues en charge de ces quartiers à une réunion autour d'un déjeuner de travail avec le Ministre de l'Intérieur qui, lui-même, suit avec une extrême attention ces développements.

Cette politique vise à répondre à la demande d'un renforcement de la présence policière, mais aussi de l'insérer dans des liens plus étroits avec nos concitoyens, des liens que chacun souhaite moins ténus et plus durables. Passée la phase d'expérimentation, cette politique a vocation de se développer à l'échelle de l'ensemble du Département, que ce soit en zone urbaine, mais également en zone rurale, en zone police comme en zone gendarmerie. Vous le savez sans doute, nous parlons de la police de sécurité du quotidien, y compris en zone très rurale du Vexin, et avec une mise en place qui fait appel à d'autres schémas d'organisation. C'est notamment le cas dans le Vexin où un dispositif de vigilance a été créé. Des gendarmes ont été spécifiquement désignés pour aller au-devant de la population. Non seulement de la population, mais aussi les gardes-pêche, les gardes-chasse, notamment d'autres acteurs de la forêt. C'est la police au sens large du terme. L'idée est de faire en sorte qu'à la fois le renseignement auprès de la population directe, mais aussi les pêcheurs ou les chasseurs, les agriculteurs, contribue à informer de ce qui se passe sur le terrain et mieux connaître des signes auxquels il faut être attentif. L'état d'esprit de la police de sécurité du quotidien est de mieux associer les habitants, les élus, cela va de soi, et vous êtes naturellement très présents sur ces questions dans vos communes. L'idée est d'avoir un échange commun et régulier. Dans la police de sécurité, il est clair que rien ne peut se faire sans les Maires.

Les choses ont évolué depuis deux ans sur les questions de radicalisation, sur les échanges entre les différents services de police et je pense en particulier aux services de police spécialisés, avec les élus. Nous avons dépassé ce stade. Nous devons travailler ensemble sur ces sujets. L'essentiel en volume doit faire l'objet d'échanges réguliers et d'actions communes, en tout cas, complémentaires, qui permettent d'être plus efficaces. Cet état d'esprit est important et nous devons le développer, y compris à travers la mise en œuvre de cette police de sécurité du quotidien. J'observe simplement que ce qui est en œuvre à Sarcelles et à Garges-lès-Gonesse, depuis maintenant quelques semaines, donne déjà d'excellents résultats. Lorsque je parle de résultats, il est trop tôt pour parler de résultats statistiques, mais pour avoir fait l'exercice d'aller à la gare de Sarcelles-Garges, si vous y avez été, il y a six mois ou il y a trois mois, et si vous y allez aujourd'hui et que vous interrogez les commerçants, ce n'est plus du tout la même ambiance. Les premiers résultats sont véritablement encourageants et nous allons continuer.

La seconde politique que je tiens à évoquer sur ce sujet est la lutte contre l'insécurité dans l'habitat social qui a été renforcée par une convention-cadre que j'ai récemment signé avec Monsieur le Procureur de la République et avec les bailleurs sociaux du Département dont Madame la Présidente ; vous-même en qualité de Présidente de Val d'Oise Habitat. Si je souhaite mettre en lumière cette innovation, c'est d'abord, parce qu'elle est valdoisienne, ce n'est pas une politique générale. Nous avons travaillé sur le sujet spécifiquement, et je sais combien la sécurité est une affaire de vécu de la population, des agents publics et des élus qui sont interpellés nuit et jour sur ces questions. Pour aller au cœur du sujet, vivre l'insécurité jusque chez soi et, il s'agit d'une réalité dans un certain nombre d'endroits, est absolument insupportable.

Avec les services de l'Etat, c'est un travail collectif, mais aussi avec les services municipaux, avec le service des bailleurs sociaux, tous les acteurs, aux côtés de l'ensemble de ces services et de ces intervenants, avec les Maires, bien sûr, vous pouvez être rassurés de ma forte détermination à lutter, car cela est très important, et en lien très étroit avec le Procureur de la République qui s'investit énormément sur ces sujets, je suis très mobilisé pour lutter contre ces situations.

Je veux également souligner la détermination avec laquelle le Département du Val d'Oise et ses acteurs, notamment la police nationale, la gendarmerie et le Procureur de la République, nous avons pris le sujet des rodéos sauvages à cœur. Notre Département a été le premier à mettre en œuvre, il y a quelques semaines, la loi du 3 août 2018 qui permet de punir les coupables d'une peine allant jusqu'à six mois de prison ferme. Les Parlementaires du Val d'Oise ont joué un rôle important dans la rédaction de cette loi, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, nous avons été le premier Département à obtenir une répression pénale forte dans une des communes de ce Département. Nous avons eu un deuxième cas qui nous a été rapporté il y a quelques jours. Nous verrons quelles conséquences cela aura dans ce domaine. Nous sommes dans la bonne voie. Nous avons l'instrument nécessaire et nous avons la volonté de le mettre en œuvre.

Derrière la notion de sécurité, il y a celle de protection qui s'étend à un nombre important de domaines sur lesquels l'Etat se mobilise. Je ne pourrai pas les détailler ici, car je serais trop long. Mais je souhaite citer la protection des mineurs dans l'accueil collectif, la lutte contre la fraude documentaire, l'usurpation d'identité qui est un fléau, la protection des consommateurs. Egalement, la protection face aux risques sanitaires, la lutte contre l'habitat indigne et insalubre et sur ce dernier point, je veux souligner l'importance du Plan d'action contre l'habitat indigne, contre les marchands de sommeil que nous avons signé au début de l'année et qui anticipe sur les évolutions qui seront inscrites dans la loi ELAN lorsqu'elle aura été définitivement adoptée par le Parlement. Le Département a beaucoup à faire, quelle que soit la zone.

Je pourrais parler encore plus longtemps de la sécurité, mais je ne veux pas abuser de votre temps. Je vais passer au second axe qui est l'action des services départementaux de l'Etat, le développement territorial et l'accompagnement du développement économique du Val d'Oise.

Je dirais en premier lieu que toute cette action passe par l'accompagnement des collectivités territoriales dans leur projet. Le développement des territoires, c'est vous, collectivités territoriales, mais pas seulement, il y a aussi les acteurs économiques qui sont nécessaires, y compris ceux qui portent des projets le cas échéant très controversés, mais cela peut arriver, y compris dans ce Département.

Vous avez évidemment dans les collectivités territoriales, en général, mais le Département, puisque nous sommes ici, en particulier, un rôle très important et l'Etat n'est qu'un accompagnateur non négligeable. Il y a un certain nombre de concours financiers et nous pourrions en parler longuement. Je veux souligner que ces concours financiers de l'Etat devraient rester stables à l'horizon 2022 dans la programmation qui en est faite. Au-delà de l'accompagnement de l'Etat par les finances, qui est largement minoritaire dans le tour de table par rapport à ce que vous engagez vous-même, mais il est présent et c'est important qu'il reste à la manœuvre dans ce domaine, cet accompagnement se manifeste aussi au travers d'une action qui n'est pas financière, mais qui est aussi une action de facilitation, de conseil pour travailler à ce que les dossiers puissent aboutir correctement et dans les temps. C'est le rôle de facilitateur de projet, tantôt incitateur, tantôt accompagnant, parfois pilote qui me revient et qui revient à mes services avec une part importante de l'échelon régional de l'Etat dans ces politiques qui ont trait à l'économie et au développement. C'est un rôle important de nos services.

Nous pourrions citer à cet égard, et cela évoquera des dossiers, bien sûr, des projets assez divers, mais structurants, et je pense au projet que nous avons concernant la forêt de Pierrelaye, qui est un projet qui date, dont les précurseurs se réjouissent aujourd'hui qu'il se concrétise. Il est très agréable d'arriver à ce point, surtout lorsqu'il s'agit d'une affaire qui date depuis au moins dix ans, peut-être un peu plus. Il s'agit de faire pousser une forêt, donc la patience est nécessaire. Mais nous allons planter les premiers arbres avant la fin de l'année, puisque l'affaire a été financièrement, et sur la question de la propriété des terrains, tranchée. Le syndicat ad hoc dispose déjà des moyens pour pouvoir travailler. La forêt de Pierrelaye est un exemple de projet qui nous unit les uns et les autres et même d'autres qui ne sont pas autour de cette table, y compris la Ville de Paris qui, souvent, a été prudente dans ce domaine.

Je pourrais parler aussi de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Triangle de Gonesse, mais nous en parlons tellement souvent que ce n'est peut-être pas la peine que j'y revienne dans le détail et cela nous emmènerait assez loin. Vous savez à la fois l'importance et les enjeux du projet, les péripéties auxquelles se heurte ce dossier. Nous continuerons à le faire avancer au rythme des projets, des concertations, des modifications de projet, des recherches de financement. Voilà le sort des grands projets, mais il est important d'en avoir dans le Val d'Oise en particulier et il est important que les grands projets ne soient pas seulement dans les autres Départements de la Région d'Ile-de-France.

Je souhaite citer un autre grand projet, le Campus International Paris-Seine, où nous sommes tous partie prenante. Là aussi, l'union fait la force, j'en suis persuadé. Je veux saluer l'engagement du Conseil départemental, globalement dans ce projet, mais aussi sur un "micro" projet dans le projet, mais qui est un "micro" projet important, puisque nous avons mis en place dès la rentrée universitaire actuelle, un peu aux forceps parfois, un guichet unique d'accueil des étudiants étrangers de l'Université de Pontoise. J'avais beaucoup poussé à cela, car je pense que l'un des facteurs d'attractivité de notre pays et singulièrement de notre Région, et donc de notre Département, et de cette université, est de faciliter la vie des étrangers, et ils sont nombreux dans les universités à l'ambition aussi forte, légitime, et aussi forte que celle de Cergy-Pontoise. Il est important d'avoir un dispositif d'accueil simple, facilitateur, qui ne donne pas d'emblée de la France l'idée d'un pays corseté dans des démarches administratives absolument cloisonnées, rébarbatives, difficiles à mettre en œuvre, ce qui, à mon avis, doit être le cas pour tout étranger qui arrive dans un pays dont il ignore la coutume et la législation. Faire un effort pour avoir un accueil qui ne conduise pas les étrangers qui arrivent sur notre Département à aller de guichet en guichet au moment où ils arrivent, mais plutôt à regrouper les guichets, au moins temporairement à l'université pour qu'ils puissent dans une journée régler leurs affaires et obtenir satisfaction. C'est une expérimentation. Elle constitue un premier pas qui, je l'espère, donnera une figure renforcée à la mise en œuvre effective de ce projet du Campus.

Puisque nous parlons des projets, nous ne pouvons pas ne pas parler des infrastructures. J'évoquais le Triangle de Gonesse dont l'aménagement est intimement lié à la construction de la gare de la ligne 17 du Grand Paris Express. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Je ne veux pas réveiller des débats qui ont eu lieu depuis longtemps sur le rythme avec lequel cette décision est mise en œuvre dans le Val d'Oise. Nous avons dans ce Département, peut-être plus qu'ailleurs, besoin du développement d'un réseau de transport, sous toutes ses formes, pas seulement ferroviaire, pour permettre des projets qui se présentent dans ce Département. C'est vrai aussi du réseau routier. Dans ce domaine, nous travaillons de concert pour essayer de faire avancer des dossiers du Département dans un contexte que vous connaissez sur le plan budgétaire, financier, qui fait qu'il faut se battre pour être sur le haut de la pile en permanence. Il y a des succès, et certains ne sont pas encore là. En tout cas, il y a du grain à moudre pour notre travail en commun dans notre coopération entre l'Etat et le Conseil départemental, chacun dans ses compétences, dans ces domaines-là.

L'avenue du Parisis constitue un bon exemple de la qualité de cette coopération. Egalement une affaire plus récente, malheureuse. Je pense à l'effondrement du mur de soutènement de l'autoroute A15, au niveau du viaduc que j'appelle d'Argenteuil, j'ignore si la dénomination est exacte, pour ne pas dire de Gennevilliers, car cela n'est pas dans le Département. En tout cas, nous avons été touchés sur la partie valdoisienne de ce viaduc. Madame la Présidente, je sais à quel point vous avez à cœur ce sujet. Vous avez constitué un Comité de défense des usagers, je veux saluer cette initiative, car il est important et c'est grâce à vous qu'il a été créé. Il est important d'avoir un lieu où travailler sur ce sujet, échanger des informations et faire en sorte que des éléments précis et clairs nous soient fournis, que nous puissions communiquer de manière claire vis-à-vis de nos concitoyens. Voici un exemple sur lequel nous travaillons ensemble et bien, même si cette affaire prendra un certain temps, non pas comme le fut du canon, je l'espère, mais un temps certain, pour être résolue. Les services de l'Etat, et je pense à la DiRIF, ont vraiment mis tout en œuvre, et vous en avez été témoins, pour réduire les délais, y compris dans les appels d'offres des entreprises et pour permettre l'information vis-à-vis de l'ensemble des catégories de la population du Département, non seulement les élus, mais aussi les Chefs d'entreprises qui sont handicapés comme nous tous, et plus particulièrement, par la déficience de cette infrastructure. Nous ne pouvons jamais rien exclure en matière de travaux de cette importance. Il y a un planning, des objectifs mais vous savez très bien qu'il peut y avoir des aléas dans des chantiers, ou autre chose. Il est important d'avoir une communication commune et très explicite vis-à-vis de nos concitoyens, qui peuvent tout comprendre, même s'ils sont parfois durement touchés dans leur activité par ce type de situation. Nous ne sommes pas dans liste des ouvrages à risque majeur établie par le Ministère en charge, même si l'accident que nous avons rencontré ne peut être qualifié de mineur.

Le développement du Département suppose aussi une action en faveur de l'emploi et des entreprises, une action résolue. Les services de l'Etat mettent leurs compétences en commun pour agir sur ce sujet dans le cadre de nombreuses instances, comme le Comité départemental de l'Economie, la Commission des Chefs de services financiers ou la Cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises. Vous en trouverez la trace dans le document qui vous est remis aujourd'hui. Ces instances qui sont très vivantes dans ce Département offrent à toutes nos entreprises un soutien, notamment appuyé en direction des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE), comme les moyennes, qui forment le tissu économique de ce Département, comme partout. Il y a des services plus particulièrement en charge et je peux citer la DIRECCTE qui a mis en place à l'intention de ces TPE et PME un réseau d'expertise Ressources Humaines (RH) qui est considéré comme très utile vis-à-vis de petites unités économiques qui n'ont pas forcément ni le temps ni les moyens de s'offrir un appui qui est ainsi donné et qui rassemble des acteurs publics et des acteurs privés. Voilà une œuvre commune que nous partageons et je veux le souligner.

Deux événements ont été organisés cette année avec, pour objectif, de mettre les entreprises du Val d'Oise à l'honneur, sous les feux de la rampe. D'une part, la Semaine de l'industrie qui se fait chaque année, qui a permis d'informer et de sensibiliser aux métiers de l'industrie. Elle a lieu tous les ans, et cette année, nous avons eu un record de jeunes et de demandeurs d'emploi qui ont fréquenté ces manifestations. Nous avons traditionnellement une difficulté à faire venir les jeunes et les demandeurs d'emploi vers l'industrie. Il est important d'avoir une communication et une organisation pour démythifier l'industrie et permettre à ces jeunes d'y venir.

Nous avons innové avec une journée que nous avons appelée "Ouvre-moi ta boîte", qui est une forme de premières portes ouvertes des entreprises qui ont été organisées en France. Nous transformerons l'essai l'année prochaine en ouvrant davantage de "boîtes" et en ayant si possible une communication plus efficace sur cet événement. Ceux qui y ont participé ont été très satisfaits, aussi bien du côté des entreprises que du côté des visiteurs.

Pour accompagner les mutations rapides de notre économie, ce que nous appelons la transition numérique, ou la transition écologique, les services de l'Etat mènent une action déterminée en faveur de l'emploi et de la formation. Je rappelle que l'Etat et la Région ont déterminé des bassins d'emploi et de formation. Nous en avons trois dans le Département, qui ne correspondent pas à nos limites traditionnelles dans le Val d'Oise, ce n'est pas faute de l'avoir dit le moment venu, mais nous allons néanmoins mettre en œuvre ces bassins d'emploi et de formation. L'expérience aidant, nous verrons comment les choses évoluent. Aucune limite n'est immuable.

Monsieur STREHAIANO

Nous forcerons la sympathie en la supposant au départ.

Monsieur LATOURNERIE

C'est avec la même idée, que vous avez initié et que j'ai volontiers signé à vos côtés le Pacte territorial d'insertion et d'emploi. Nous sommes là dans la même logique et là aussi la mise en commun de nos actions, de nos moyens et de nos compétences. Dans cette perspective, ont été mis en œuvre de nombreux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées du marché du travail. Je pense par exemple à la "Garantie jeunes", mais plus encore au "Parcours emploi compétences" et aux "Emplois francs" qui sont des dispositifs plus récents. 18 quartiers politiques du Val d'Oise ont été retenus pour l'expérimentation des "Emplois francs", avec succès, dans le Val d'Oise, puisque déjà près de 150 jeunes du Département ont pu en bénéficier. Il s'agit d'une expérimentation qui a lieu au niveau national, mais nous sommes au troisième rang. Il s'agit d'un coup de pouce financier donné aux entreprises qui embauchent des demandeurs d'emploi qui sont dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, un certain nombre d'entre eux qui ont été désignés à titre expérimental. Le démarrage dans le Val d'Oise montre qu'il s'agit d'une possibilité, d'une innovation qui apparaît intéressante à un certain nombre de Chefs d'entreprise, qui permet de mettre au travail des habitants de ces quartiers. C'est vrai à l'inverse pour des entreprises qui sont situées dans ces quartiers et qui embauchent elles-mêmes.

Le dernier axe après les sécurités est le développement économique et territorial, et je souhaite dire quelques mots sur un sujet que vous connaissez intimement dans vos fonctions, ce sont les politiques de solidarité et en particulier l'action en faveur de l'égalité des chances. Si je parle de cette action en terminant mon propos et en évoquant un axe spécifique d'action, qui fait d'ailleurs l'objet d'une attribution particulière, puisque c'est la Préfète déléguée à l'Egalité des chances, et nous sommes bien dans la même sémantique, qui en est chargée, qui est chargée de son animation. L'ensemble des services concourt à cette action. Pour autant, la promotion de l'égalité des chances n'est pas une politique à part. Ce n'est pas une politique coupée des autres politiques que je viens de mentionner. Cette politique devrait irriguer toutes les autres politiques, c'est-à-dire donner la chance à ceux qui en sont le plus éloignés, d'avoir accès à l'ensemble de ces autres politiques, économiques, emploi, éducation, formation... Son objectif n'est pas d'enfermer les bénéficiaires hors du droit commun, mais de ramener les personnes qui ne sont pas dans le droit commun dans le droit commun. Voilà l'idée de l'égalité des chances.

Nous pouvons en trouver un exemple réussi dans le dédoublement des classes de CP-CE1, au sein des zones REP et REP + du Département. Je veux souligner avec force et conviction ce qui a été réalisé dans ce Département avec les communes, avec vous, avec les personnels de l'Education nationale, l'Inspection académique, dans ce domaine. Alors que 107 classes de CP avaient été dédoublées l'année dernière, 406 nouvelles l'ont été cette année. Auxquelles il faut ajouter 65 classes de CE1. Cette année, nous avons introduit les CE1 dans cette politique. Je veux en féliciter les Maires que vous êtes pour certains d'entre vous et le Directeur académique des services de l'Education nationale qui n'est pas là, mais qui est représenté. Tout cela s'est passé sans accroc. Pour avoir été visiter les jours de rentrée ou post-entrée quelques-unes de ces situations, avec la Ministre, tout cela est très efficace et tout se passe bien. Accompagnée d'un engagement résolu contre le décrochage scolaire et en soutien des programmes de réussite éducative, cette action en faveur de l'éducation prioritaire, et je crois que nous pouvons tous être d'accord, est une condition de toute politique de la ville efficace. Tout commence par là.

Elle s'accompagne d'un large ensemble d'autres actions réalisées pour beaucoup en lien avec vos services, que je ne peux pas toutes mentionner. L'éducation par le sport, le dispositif "Ecole de la deuxième chance" (E2C), qui est particulièrement développé dans ce Département, le service civique, la prévention spécialisée, l'accueil des femmes vulnérables. Nous avons travaillé ensemble sur ces sujets, Madame la Présidente.

Une thématique en particulier vous mobilise, la prise en charge des Mineurs étrangers Non Accompagnés (MNA), sujet lourd, sujet même fort, parce que leur nombre est en constante augmentation partout en France. Mais je veux d'autant plus souligner l'efficacité du travail du Conseil départemental et de ses agents et bien sûr souhaiter que soit finalisé dans les meilleurs délais le projet de protocole de collaboration entre la Préfecture et le Conseil départemental. Le Gouvernement a décidé de consacrer une aide financière exceptionnelle au Département après la prise en compte des difficultés qui sont remontées de manière forte, parfois vives des différents Départements, mais à la hauteur sans aucun doute de la difficulté que cela représente. Je sais que cette aide financière sera la bienvenue, non seulement pour la mise à l'abri, mais pour l'évaluation et l'orientation de ces mineurs.

Permettez-moi, enfin, de souligner l'engagement résolu des services de l'Etat pour l'accueil et la mise à l'abri des publics les plus fragiles, j'élargis le champ. Je ne parle plus que des mineurs non accompagnés. Outre la mise en œuvre du droit au logement opposable et le relogement des ménages prioritaires, je pense notamment à l'hébergement d'urgence qui a permis de donner un toit en centre d'hébergement d'urgence ou en hôtel à des personnes ou des familles qui n'en disposaient pas. Un toit provisoire, mais un toit inconditionnel. Nous avons un devoir commun de mise à l'abri. Un toit qui a un coût, mais que l'Etat continuera à prendre en charge. Il s'agit d'une question de dignité de nos concitoyens, mais aussi de ceux qui, réfugiés, ou demandeurs d'asile, sont placés sous notre protection, s'agissant des réfugiés, au moins durant l'instruction de leur demande pour ceux qui sont demandeurs d'asile.

Je veux rendre hommage au Val d'Oise, puisque notre Département peut s'honorer de constituer une terre d'accueil. Il existe une réelle implication d'un certain nombre de collectivités qui ont répondu aux demandes que je leur ai faites, demandes parfois un peu impératives, car il faut lancer le mouvement. La gestion des crises fait partie de mon métier. Je veux rendre hommage à tous ceux qui ont participé à ces accueils. Nous l'avons fait ensemble, même si ce n'était pas au départ l'idée que nous en avions. J'ai eu à cœur de tenir les engagements que j'avais pris à l'égard de toutes les collectivités que j'ai sollicitées. Je vais ici profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier tous ceux qui ont ouvert tel ou tel local, tel ou tel gymnase, telle ou telle patinoire, pour prendre un exemple proche, pour prendre en charge ces publics qui continueront, pendant un certain temps, à devoir être pris en charge dans notre Département, comme ailleurs. Notre Département a été le premier d'Ile-de-France à ouvrir, avec l'ancienne patinoire de Cergy, un centre d'accueil et d'examen des situations qui a permis l'accès de près de 4 000 personnes au nouveau guichet unique de demande d'asile. Cette patinoire est un lieu où toutes les situations sont examinées et où nous orientons tous ceux qui bénéficient du droit de demander asile vers la procédure. Dans les Préfectures et tous les organes qui exercent autour de cette question, et je pense à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), en particulier, nous accueillons et orientons un nombre important de publics pour pouvoir déterminer ceux qui ont droit à un asile et nous voulons le faire avec un délai qui, en début d'année, était plutôt de l'ordre d'un mois et aujourd'hui, de l'ordre de deux ou trois jours. Ce n'est pas purement valdoisien, ce que je dis, mais cela concerne le niveau national, et en particulier francilien, puisque la Région d'Ile-de-France concentre une bonne partie des arrivants.

Vous pouvez être fiers de ce qui a été réalisé en la matière.

Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les Conseillers départementaux, à travers ce peut-être trop long exposé, vous avez compris, qu'il s'agisse d'assurer la sécurité des valdoisiens. De promouvoir également le développement économique et l'aménagement du territoire, de mettre en œuvre l'égalité des chances, pas seulement comme un slogan, mais comme une réalité, l'action des services de l'Etat dans le Val d'Oise est une action qui se joue au jour le jour, mais de manière continue et de manière déterminée de la part des différents services. Ce n'est pas une action qui serait parfaite, c'est une action qui n'est pas sans faille, mais c'est une action qui, je crois, ne cesse de progresser, parce qu'elle tente de s'adapter au fur et à mesure aux évolutions de notre société.

Dans la continuité d'un plan ambitieux, puisqu'il s'appelle "Préfecture nouvelle génération". C'est assez ambitieux mais un plan réussi, l'Etat a en particulier pleinement engagé le chantier de la dématérialisation des procédures. Peu de personnes se rendent compte du saut gigantesque qui a été réalisé. Les Maires ont eu leur rôle, mais la dématérialisation sur toute la France de l'ensemble de ces procédures ce qui fait qu'aujourd'hui, dans une Préfecture comme le Val d'Oise, le public, ce n'est plus exclusivement que les publics qui viennent au titre de la législation sur les étrangers. Tout le reste se fait par voie numérique par des points d'accueil. Vous le voyez bien dans les Mairies. Nous avons complètement changé le visage du public de ceux qui fréquentent la Préfecture. Je veux dans le même domaine signaler le développement du recours aux timbres électroniques et vous rappeler que nous avons engagé le chantier de proximité en réponse aux demandes exprimées par nos concitoyens des Maisons de Service Public. Nous en avons plus de quatre. J'avais signé quatre conventions peu de temps après mon arrivée, mais il me semble que le nombre s'est étendu et cela continuera. Cette action se veut de plus en plus adaptée aux évolutions de notre temps. Je vais m'arrêter là. Je vous remercie de votre écoute et je me tiens à votre disposition pour les questions que vous allez souhaiter me poser.

Applaudissements

Madame CAVECCHI

Je m'associe à vos remerciements pour le travail réalisé par vos services et par nos services. Je pense qu'il s'agit d'un travail au quotidien, comme vous l'avez dit et cela me paraît très important, même si, de temps en temps, nous ne sommes pas tout à fait sur la même longueur d'onde, je pense que c'est avec ce travail quotidien que nous pouvons avancer pour les valdoisiens. Nous sommes sur ce même plan d'avancer sur les difficultés que les gens peuvent vivre au quotidien et leur éviter.

A ce propos, c'est moi qui vais poser la première question. Vous avez bien voulu citer le collectif de "défense des usagers et des riverains de l'A15" qui a été formé pour la réouverture du viaduc, nous l'appelons de Gennevilliers, et nous l'appelons d'Argenteuil, mais nous allons dire de Gennevilliers. Ce collectif se veut une interface entre l'Etat, les élus locaux et les usagers de l'A15. Il s'agit, pour que tout le monde, d'informer en toute transparence, complètement, sur les difficultés, sur les mesures prises au fur et à mesure, et sur les travaux, et la dernière réunion que vous avez bien voulue organiser nous a apporté des renseignements précieux. Je me réjouis que Monsieur MONTEIL, le Directeur des Routes d'Ile-de-France, puisse être à la prochaine réunion du Comité qui aura lieu le 8 octobre. Au-delà de l'impact humain, de la fatigue pour les personnes qui utilisent le viaduc au quotidien, il y a l'impact économique pour les entreprises et les PME du territoire auxquelles nous sommes vous et nous très attachés, notamment pour les sociétés de livraison qui perdent beaucoup de temps et qui ont perdu de nombreux clients. Tout cela est problématique. L'Etat et la Préfecture du Val d'Oise auraient-ils des moyens de soutenir cette difficulté et la compétitivité économique de cette entreprise ? Voilà ma première question.

J'avais interrogé Madame la Ministre lorsqu'elle est venue, et nous l'en remercions, sur le lieu de désordre au niveau du pont de Gennevilliers, sur un allègement éventuel, ou d'une gratuité durant une certaine période l'accès à l'A14. Avec l'A14, nous avons accès facilement à La Défense et nous pouvons éviter le problème de Gennevilliers. Nous pouvons nous dire que cette solution peut tenter nos valdoisiens, sauf qu'elle représente un coût de péage. J'avais utilisé la formule "presqu'île" pour le Val d'Oise, lors d'un certain week-end, où tout était fermé, l'autoroute, le pont et les transports collectifs, la ligne A notamment et la ligne H qui était en travaux. Nous étions complètement isolés. Je me demandais, Monsieur le Préfet, si vous pourriez nous soutenir, je pense que vous le faites déjà, si vous pouviez continuer à le faire, sur les études de prolongement du tram 11 Express entre Epinay-sur-Seine et Sartrouville, qui permet de passer de l'autre côté. Nous avons un souci, même si l'interconnexion de la ligne H à Saint-Denis-Pleyel est envisagée à l'horizon 2024, mais pour le moment, les études ne sont pas encore financées. Nous aurions besoin d'un coup de pouce sur ce sujet, qui est très important pour le Val d'Oise.

L'Etat a-t-il des projets d'autres routes au niveau national sur le Département pour nous aider à avancer et à faire en sorte que les valdoisiens vivent mieux ? Je vous remercie de toutes ces réponses.

Monsieur LATOURNERIE

Je répondrai, mais j'ignore si mes réponses vont vous apporter des assurances immédiates, tangibles et fortes. Sur le viaduc de Gennevilliers, je l'ai évoqué brièvement précédemment, je le redis, car il y a parfois des interrogations, probablement pas dans cette Assemblée, mais je préfère indiquer, le viaduc en lui-même, c'est-à-dire la structure de l'ouvrage qui soutient la chaussée, n'est pas du tout en cause, il ne s'agit que d'un effondrement partiel d'un mur de soutènement qui lui-même soutient une partie de la chaussée et qui a donc entraîné un affaissement de la chaussée. Une partie de cette chaussée a été dégagée et doit être refaite. Nous ne sommes pas dans un syndrome de type Gênes, comme vous l'avez tous en mémoire, et heureusement, parce que c'était une catastrophe terrible et parce que ce ne sont pas les mêmes délais de remise en œuvre de l'ouvrage.

La DiRIF, et vous le savez, Madame la Présidente, nous avons échangé avec le Directeur et ses services, a pris la situation au sérieux. Il a fait, je crois, à la fois du droit, mais également de la nécessaire expertise technique dans des matières aussi sensibles, aussi importantes que la sécurité des ouvrages, a fait, dans des délais très contraints, y compris en travaillant tout l'été, ce qu'il fallait pour pouvoir, et c'est le cas aujourd'hui, pour être en mesure de définir un mode opératoire pour remettre en état l'ouvrage dans les délais les plus brefs possibles. C'est là que la question rencontre la difficulté à laquelle nous nous heurtons. Ce ne sont pas de petits travaux. Il ne s'agit pas de boucher un trou dans une chaussée, mais il s'agit de réaliser des travaux importants.

Monsieur MONTEIL nous a encore récemment confirmé qu'un marché avait été passé avec un groupement d'entreprises après négociations. Il n'y avait qu'un seul groupement candidat. Il a fallu discuter les prix. Un accord est intervenu. Il ne s'agit pas d'une opération banale, y compris pour les grandes entreprises. Il est plus commun de réaliser un pont neuf que de réparer un pont abîmé, surtout dans le contexte que nous connaissons, avec le talus, l'accès difficile... Il y a une solution technique. Un marché a été passé. Nous sommes dans la phase de mise en œuvre. Le délai annoncé est de trois mois. Ce délai est contractuel. Si l'entreprise ne tient pas son délai, elle aura des pénalités. C'est avec toutes les réserves qui s'attachent à ce type de clause contractuelle. Mais c'est un délai auquel s'est engagé de manière contractuelle le groupement qui a contracté. Tout est manifestement mis en œuvre pour tenir ce délai, pour les raisons que je vous ai évoquées, d'abord pour respecter la parole donnée, mais pour éviter d'avoir des pénalités sans doute. Je ne dirai pas ici, aujourd'hui, que les délais seront tenus quoi qu'il arrive. Nous sommes dans une situation où nous n'avons pas un chantier ordinaire, même si les propositions faites ont été validées après expertise. Nous pouvons rencontrer des intempéries, un certain nombre d'obstacles.

S'agissant des mesures vis-à-vis des usagers pénalisés, il y a des usagers comme vous et moi, c'est-à-dire les usagers de la route, qui ont besoin de se déplacer, mais qui n'en ont pas un besoin à ce point vital pour l'activité, ce qui peut ne pas être le cas pour un certain nombre d'artisans, d'entreprises, qui peuvent être pénalisés. Ils peuvent être pénalisés par des accidents routiers banals qui bloquent durant une matinée une portion de route. Là, nous parlons d'une durée de trois mois, sur toute la durée du chantier. Vous aviez évoqué auprès de la Ministre la question de la dérivation par l'A14, avec une diminution du montant du péage, ou une suppression, peut-être. Pour l'instant, pas de réponse. Comme vous le dites vous-même, cela ne sera pas tout à fait simple à mettre en œuvre. Ce dispositif peut, peut-être, excéder les trois mois.

Madame CAVECCHI

J'ai écrit à Monsieur le Premier Ministre, qui m'a dit qu'il confiait à sa Ministre la charge de nous aider à trouver des solutions.

Monsieur LATOURNERIE

Objectivement, il n'y a pas de solution facile à mettre en œuvre. Nous pouvons avoir des idées, nous pouvons comprendre que les entreprises soient pénalisées dans leurs activités. J'observe aussi qu'un certain nombre d'entre elles ont, d'emblée, dérivé leur trajet. Paradoxalement, l'accès à Paris n'est pas grandement plus compliqué que dans une période normale. Un certain nombre de personnes ont pris le parti de se déplacer. Une artère en moins dans la plaque parisienne, notamment dans le Nord-Ouest parisien, cela se voit en termes de perturbation. Mais je ne peux pas vous apporter de réponses très concrètes en matière de compensation du trouble que cela constitue, si ce n'est que, pour ce qui concerne le passé récent, les semaines qui viennent de s'écouler, et pour l'avenir, tout est mis en œuvre pour aller le plus rapidement possible dans la réparation de l'ouvrage.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Préfet. Je vais laisser la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

Monsieur SEIMBILLE

Monsieur le Préfet, ma question porte sur le sujet des gens du voyage, et nous aurions pu évoquer les dépôts sauvages, mais le temps nous est compté, qui sont deux perturbations importantes. Les communes subissent régulièrement les intrusions de véhicules et de caravanes sur leur terrain public. Les entreprises, notamment dans les zones d'activités, sont notamment concernées, ce qui n'est pas propice à leur activité. Face à cette situation, les élus des communes sont plus que démunis. Les petites communes rurales, du fait qu'elles ne disposent bien souvent pas de police municipale et ou d'effectifs communaux pour agir, mais également les communes plus importantes pour lesquelles le problème reste tout autant préoccupant. Au-delà de la simple gêne que ces occupations provoquent, il faut évoquer le coût résiduel de la charge de la commune ou du propriétaire privé, qui, après l'évacuation, doivent assumer les coûts résultant des destructions de clôtures ou autres haies, les prises d'eau et d'électricité sur le réseau, le nettoyage des espaces, sans compter les heures supplémentaires qu'il faut payer aux personnels municipaux, police municipale, services techniques et administratifs...

Par ailleurs, les élus et nos administrés ne peuvent admettre que les espaces tels que les terrains de sport, les parcs, les espaces verts... soient irrégulièrement occupés, sans qu'il n'y ait de verbalisation, et ce, même lorsque les plaques des véhicules et les caravanes sont masquées, comme à Pontoise en août dernier. En imaginant les verbalisations qui leur seraient appliquées, nos administrés ont plus que le sentiment d'un traitement de faveur qui est accordé aux gens du voyage dans ces circonstances. Aussi, Monsieur le Préfet, je vous remercie de bien vouloir organiser une réflexion sur ce sujet préoccupant afin de faire en sorte que les procédures engagées par les collectivités ou les entreprises soient peut-être mieux coordonnées entre les services de police et/ou de gendarmerie, et ceux de la Préfecture. Parfois, il y a encore un peu de temps à gagner, avec l'objectif de les voir accélérer, entre le temps où la requête est sollicitée et le moment où l'arrêté d'expulsion est signifié.

Deuxièmement, nous expliquer pourquoi le Département du Val d'Oise ne dispose pas d'aires de grand passage, comme le prévoit la loi, objection qui nous est formulée par les gens du voyage qui justifient ainsi l'intrusion sur nos équipements, en disant qu'il n'y a pas d'aires de grand passage et que c'est pour cela qu'ils viennent ici. Ce n'est pas toujours vrai, mais c'est ce qu'ils nous disent.

Troisièmement, il serait particulièrement important de les toucher un peu au portefeuille et de donner les instructions pour que les contrevenants soient systématiquement verbalisés comme tout un chacun à hauteur de leur infraction, comme cela se fait peut-être de manière plus conséquente dans d'autres Départements. J'ai eu l'occasion, notamment dans l'Oise, de discuter avec un Sous-Préfet qui me saisissait du sujet et qui me disait que les verbalisations étaient systématiques. Il y a les verbalisations d'occupation du terrain, mais il y a aussi, ce qui est beaucoup plus scandaleux pour nous, le fait de voir arriver 70 voitures et caravanes avec du scotch sur les plaques, sans qu'il n'y ait de verbalisation. Si nous imaginons que nous prenons juste un procès-verbal lorsque nous nous garons sur le trottoir, nous considérons qu'il y a deux poids deux mesures. Voilà ce que je crois, portent beaucoup comme questionnement et intérêt les Maires du Val d'Oise.

Monsieur LATOURNERIE

Merci, Monsieur le Président, de cette question, qui est tout à fait présente à mon esprit et à ceux des services de l'Etat dans le Département, et qui est aussi très présente, car je l'entends très régulièrement, à l'esprit de ceux qui sont en première ligne, c'est-à-dire les Maires, essentiellement sur le terrain. Je voudrais distinguer deux choses. Il y a la situation des campements qui sont destinés aux gens du voyage et il y a aussi la question des Roms. Ce sont deux problématiques différentes. Je le dis, car il y a souvent concomitance, coexistence et parfois confusion entre les deux problématiques.

Il y a actuellement dans le Département une trentaine de campements licites des gens du voyage. Une vingtaine de campements illicites de Roms. Ces chiffres varient toutes les semaines, au gré des déplacements. Ce sont des familles qui se déplacent, par conséquent, ce n'est pas une situation figée. Il y a une relative stabilité depuis deux ans de ces familles. Les services, tous confondus, depuis de nombreuses années, et ce n'est pas un sujet tout neuf, même s'il s'est accru ces dernières années, se sont attachés à informer l'ensemble des élus, notamment des Maires, de leurs droits et de leurs possibilités d'action lorsqu'un campement illicite s'installe sur le territoire. Cette information a pris en particulier la forme d'un mémorandum, qui a été largement diffusé. En parallèle, les services de l'Etat ont assez fortement, et si vous ne le voyez pas, nous devons en faire une réédition, renforcer l'action dans ce domaine, puisqu'en 2017, j'ai signé environ 30 % d'arrêtés d'expulsions en plus par rapport à l'année précédente. Il y a une réactivité dès lors que nous sommes saisis. Nous avons des raisons de penser que non seulement, il y a un arrêt prolongé, une occupation illicite prolongée, ou annoncée comme une durée qui n'est pas acceptable. J'ai signé 30 % d'arrêtés d'expulsion en plus en 2017 par rapport à 2016. Quant aux concours de la force publique, ils ont plus que doublé. Le phénomène, et cela ne va pas vous rassurer, car cela signifie que le phénomène continue, mais la réponse est ferme, et surtout à certaines périodes de l'année, c'est vraiment une activité assez forte dans les services concernés, notamment à mon Cabinet.

Pour les actions à mener, évacuer un camp qui a toutes les chances d'être installé ailleurs dès le lendemain, si ailleurs, ce n'est pas dans le Département, vous me direz que nous avons réglé le sujet, mais cela peut arriver que ce soit dans le Département... Bien des Maires, en tout cas l'ensemble des Conseillers départementaux, le savent, nous avons un problème : notre capacité d'accueil est insuffisante dans ce Département. Elle n'est pas à la norme. Par conséquent, lorsque la capacité d'accueil est insuffisante, nous ne pouvons pas respecter la loi, d'une part, et d'autre part, absorber, dans des conditions autres qu'un squat sauvage, des mouvements comme ceux auxquels nous devons faire face.

Nous constatons, par ailleurs, un phénomène de sédentarisation qui s'accroît en Ile-de-France. Ce phénomène ne fait qu'accentuer l'insuffisance par rapport aux besoins de nos installations. Un Schéma départemental de création de places d'accueil supplémentaires avait été fixé pour la période 2011-2016. Nous ne pouvons pas dire que ces objectifs aient été atteints. La réalité nous rattrape et nous dépasse un peu parfois dans ce domaine. Nous allons devoir réviser ce Schéma pour déterminer les moyens qui permettront aux différents acteurs du Département de remplir leurs obligations. Nous devons travailler à rouvrir des places, sinon, il n'y a pas de raison que le phénomène que vous décrivez s'améliore dans les prochains temps. Nous souffrons par rapport à la demande d'un manque notable dans ce Département. Ce n'est pas vrai dans tous les Départements d'Ile-de-France, encore moins dans tous les Départements français, mais c'est vrai ici. Nous avons commencé à travailler à la manière d'engager cette révision, de préparer. Cela a eu lieu hier et avant-hier. Dès le mois de novembre prochain, nous aurons l'occasion de parler ensemble de la révision de ce Schéma.

Un mot sur la problématique qui n'est pas la même, mais qui est un peu connexe, celle des dépôts sauvages. Un cas a défrayé la chronique et nous comprenons bien pourquoi, à Boissy-l'Aillier. Il s'agit d'un problème de dépôt sauvage de déchets massif dans le champ d'un agriculteur. Cela représente un trouble physique et financier très important pour l'agriculteur, car nous parlons d'un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros, pour dégager ce qui est un véritable dépôt de déchets sauvages. Normalement, c'est à la commune de prendre en charge le dégagement. Je travaille avec les services pour essayer de trouver des solutions. Mais il s'agit d'un phénomène récent sur lequel nous n'avons pas de solutions, qu'il faut construire. Je ne confonds pas accueil des gens du voyage et dépôts sauvages, mais les deux finissent par se retrouver à un moment ou à un autre. Nous avons un travail important devant nous, notamment avec la révision du Schéma départemental d'accueil.

Madame CAVECCHI

Une dernière question de la majorité. Je laisse la parole à Monsieur Alexandre PUEYO.

Monsieur PUEYO

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Préfet. Ma question portera sur le logement. En effet, la Préfecture, au travers de ses contingents mal-logés et fonctionnaires, possède un tiers des réservations de logements sociaux dans le Val d'Oise. Vous détenez le plus important contingent de logements. Or, la loi ELAN va modifier profondément les règlements d'attribution de logements sociaux. La Commission mixte paritaire qui s'est réunie le 19 septembre dernier a validé un certain nombre de dispositions nouvelles. Lorsque la loi sera votée, mais elle est maintenant sur le même texte, Assemblée et Sénat, l'attribution ne se fera plus en stock, mais devra être gérée en flux annuel, c'est l'article 38 de la loi. Quelques mots, mais qui changent beaucoup de choses.

Si je pense qu'il s'agit d'une très bonne chose, notamment pour faciliter les mutations, cela va poser un certain nombre de questions. De plus, et dans le même esprit de la loi, la Commission d'attribution des logements devra réétudier l'ensemble des dossiers des locataires présents dans le parc social tous les trois ans, et en fonction de leur situation, handicap, sur ou sous-occupation, il faudra leur proposer un nouveau logement et faciliter les mutations. Ce texte va faire une plus grande mobilité des habitants du parc Habitation à Loyer Modéré (HLM), ce qui est une très bonne chose. Néanmoins, cela va demander un travail très important au bailleur, puisque nous devons gérer sur une année complète, sans forcément viser logement par logement. Les principaux réservataires, dont la Préfecture, vont devoir s'adapter à ce nouveau travail et à ce flux de logements qui ne sera plus du tout géré de la même façon. Je souhaitais savoir comment la Préfecture envisageait de réorganiser ou d'organiser son service logement pour pouvoir suivre les nouvelles dispositions d'attribution.

Monsieur LATOURNERIE

Merci de cette excellente question, comme nous disons dans les excellentes émissions de radio ou de télévision. Ce sujet est très complexe et difficile. Cela concerne beaucoup des quartiers en politique de la ville ou qui sont par ailleurs dans des situations sociales de pauvreté, de population, qui justifient également d'une action très approfondie des uns et des autres, de l'Etat comme les collectivités, des Mairies comme le Département, et qui sont aussi au cœur des soucis relatifs à la sécurité que j'ai évoqués. Nous sommes bien sur des territoires et des quartiers en particulier difficiles et des quartiers qui ne sont pas véritablement attractifs pour accueillir des locataires qui ne sont pas dans des situations que nous trouvons très largement dans les quartiers dans l'état actuel des choses. La situation est compliquée, mais il est nécessaire, et cela fait partie des objectifs de la loi qui sera prochainement adoptée par le Parlement, de conjurer cette fatalité qui, au fond, constitue une accumulation des populations pauvres, en difficulté, dans la délinquance, toujours sur le même quartier, et la constitution de ghettos de plus en plus forts. Voilà l'objectif de la loi et l'objectif fort des mesures qui sont prises.

Je rappelle que l'attribution de -25 % des logements locatifs sociaux situés en dehors des Quartiers en Politique de la Ville (QPV) sera faite au bénéfice des demandeurs les plus pauvres, dans l'idée de cesser la concentration de la pauvreté. Nous souhaitons introduire davantage de mixité, pour le dire autrement et réciproquement, au moins 50 % des logements sociaux qui sont situés dans les quartiers en politique de la ville doivent être attribués aux demandeurs qui ne sont pas parmi les plus pauvres, afin de rétablir une mixité sociale. La difficulté est de comprendre et de mettre en œuvre cet intérêt commun. Nous avons tous besoin des uns et des autres. Cela ne peut pas se faire d'un coup de baguette magique. La loi place les intercommunalités en position de Chef de file. Les Conférences intercommunales du logement doivent organiser et adapter aux territoires en cause cette répartition plus équilibrée au sein de ces quartiers, ce qui n'est pas simple. Les Maires, et les plus investis d'entre eux, ne voient pas de gaieté de cœur le souhait de confier à l'intercommunalité ce qu'ils ont mis des années à coudre ou à recoudre dans leurs quartiers et, je peux le comprendre.

Les résultats sont là, probablement avec des modulations, dans le constat, selon les endroits et les quartiers. Les résultats sont là et il y a urgence, à la fois à cesser la concentration de la pauvreté et à dépaupériser ces quartiers. Cela se fera au travers d'une convention intercommunale d'attribution. Dans le Département, cela concernera cinq intercommunalités, parce qu'elles ont sur leur territoire un ou plusieurs quartiers en politique de la ville. Ces intercommunalités sont compétentes pour gérer tous les contingents, y compris ceux de l'Etat. C'est à ce niveau que cela va se jouer, en respectant les deux contraintes arithmétiques que j'ai citées, 25 et 50 %.

L'Etat donne aux collectivités locales avec cette loi davantage de compétences en matière de politique de la ville. Certains diront que nous leur donnons les difficultés, mais nous sommes liés dans cette matière. Sur les cinq intercommunalités concernées, trois seulement ont mis en place le dispositif qui va bien, c'est-à-dire la Commission du logement, et vont finaliser leur convention d'attribution et, une seule a élaboré son plan de gestion de la demande. Il y a un chemin à faire pour se mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires qui sont désormais en vigueur et je sais que ce n'est pas évident, mais mon rôle est de rappeler la loi, tout en vous en expliquant l'intérêt des pourcentages que j'ai évoqués. L'idée est d'arrêter de consacrer la misère et d'arrêter de créer des ghettos avec tous les problèmes qui vont avec. Autant énoncer l'objectif est aisé et compréhensible, autant je conçois que la mise en œuvre soit très difficile, quartier par quartier, commune par commune.

Pour ce qui concerne plus précisément les actions menées avec le Conseil départemental, et je pense à l'attribution des logements aux publics les plus prioritaires, en termes de relogement, nous avons signé les accords collectifs, Madame la Présidente, qui sont respectés par la Commission indépendante en charge de la reconnaissance du "Droit Au Logement Opposable", la Commission DALO. Lorsque je n'en entends pas parler, c'est que tout se passe bien. A l'occasion de la question que vous posez, je peux vous confirmer qu'il n'y a pas de difficulté et que le service travaille en bonne intelligence sur cette question. Pour reprendre la question de Monsieur Alexandre PUEYO, nous sommes dans une phase dans laquelle nous devons revoir notre structure. Nous devons adapter la situation, non seulement à la nouvelle loi, mais la nouvelle loi est là, car une adaptation est nécessaire par rapport à l'évolution des choses.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Préfet. Je vais donner la parole à Monsieur MULLER qui représente le Groupe de la Minorité et qui a trois questions à vous poser.

Monsieur MULLER

Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Préfet, permettez-moi à mon tour de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Assemblée départementale dans le cadre d'un usage désormais bien établi et pour un exercice que nous considérons particulièrement utile. Je reprends les termes de Madame Marie-Christine CAVECCHI, notre Présidente, c'est un honneur et un plaisir de vous recevoir, avec tous les membres du corps préfectoral, avec le Directeur des services départementaux qui vous accompagnent.

Cette année, Madame la Présidente y a fait référence dans son propos introductif, votre intervention devant les élus départementaux a lieu au surlendemain du premier rassemblement à Marseille des élus pour les libertés locales, constitué des Présidents de Régions et de Départements, ainsi que des représentants de l'AMF, l'Assemblée des Maires de France, rassemblement qui a donné lieu à la rédaction d'un appel solennel dit aujourd'hui "appel de Marseille" que notre Assemblée va reprendre, je ne pense pas me tromper, je teste en quelque sorte notre perspicacité, à l'unanimité à son propre compte. Dès lors, dans ce contexte très particulier, permettez-moi, au nom du groupe que je préside, mais je crois que beaucoup de mes propos seront largement partagés autour de cette table, de vous faire part, par une lecture à marche forcée, afin de ne pas abuser du temps qui m'est imparti, et c'est comme cela que j'ai compris la remarque liminaire de Madame Marie-Christine CAVECCHI, de notre sentiment.

Ainsi, et par avance, ne voyez dans mes propos qui dépassent quelque peu les trois questions stricto sensu, aucune véhémence, aucune agression, même feutrée, mais simplement une inquiétude et une sollicitation fortes. Je ne voyais pas comment ne pas vous faire part de cette inquiétude et de cette sollicitation. Ainsi, Monsieur le Préfet, jamais depuis les lois de décentralisation, les élus locaux, particulièrement les élus départementaux, nous en avons largement débattu autour de cette table, n'ont senti une telle défiance de la part de l'Etat.

Vous n'êtes naturellement pas, et vous le devinez, personnellement mis en cause ni les membres du corps préfectoral ni naturellement l'ensemble de vos collaborateurs, Monsieur le Préfet, bien au contraire. Qui ne constate pas aujourd'hui la lente dégradation des rapports entre l'Etat et les collectivités ? Il y a des choses qu'il faut que nous nous disions. Dégradation en notre sens ô combien symbolisée par la contractualisation imposée par l'Etat que nous avons ici rejetée au Conseil départemental du Val d'Oise, parce que nous en avons les moyens, à l'unanimité, il faut dire les choses, quelles que soient nos préférences partisans.

Comment avoir une relation de confiance pleine et entière, et j'insiste sur les adjectifs, avec l'Etat qui transfère aux départements adjoints techniques des collègues, RSA et prestations de compensation du handicap et ne compense ces transferts que pour une part infime ?

Comment avoir une relation de confiance pleine et entière avec l'Etat quand la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui, personne ne l'a oublié, n'est pas un cadeau mais une dotation visant à remplir les missions que le législateur a décidé de transférer aux collectivités, quand cette Dotation Globale de Fonctionnement est la variable d'ajustement, c'est comme cela que nous le ressentons, du déficit de l'Etat pour satisfaire à ses engagements européens ?

Comment avoir une relation de confiance pleine et entière avec l'Etat quand les politiques conduites par le Gouvernement et ceux qui l'ont précédé affaiblissent l'ensemble des partenaires du Département dans ses missions de solidarité sociale et territoriale ? Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat, je le répète, nous savons tous ici l'engagement qui est le vôtre, celui de vos équipes, et nous y sommes tous très sensibles et vous en sommes reconnaissants. C'est pour cela que je me devais de m'exprimer comme je viens de le faire avant de formuler les questions du Groupe Socialiste dont les réponses, je pense, ne feront pas fi du contexte dans lequel nous nous trouvons tous malheureusement.

Ainsi, nous voulions en premier vous interroger sur l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA), à l'aune de ce que vous avez dit dans le troisième volet de votre intervention. Sachez que nous avons des désaccords de fond avec la Majorité départementale sur ce dossier, notamment sur la mise en concurrence des mineurs isolés et des majeurs au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). De la même manière, l'accueil en hôtel, nous l'avons souvent évoqué, ne nous semble pas de nature à donner des chances de réussite, de construction d'un parcours scolaire ou professionnel à ces enfants, il est parfois difficile de définir s'ils le sont ou pas, qui ont dû fuir la guerre et/ou la misère. Enfant ou pas, difficile à définir, je reviens sur cette expression, mais malgré cette précision, nous regrettons que le Département continue de refuser d'appliquer les décisions de prise en charge des MNA, malgré les décisions de justice prises à son encontre, mais d'une certaine façon, nous pouvons le comprendre, et pour ma part, je le comprends pleinement.

Nous avons donc, vous le constatez, des désaccords avec la Majorité départementale, mais nous avons un point d'accord majeur : l'accueil des MNA doit être financé par l'Etat et pas par le Département. Naturellement, les équipes du Département doivent intervenir dans la protection de ces enfants. Nous avons besoin de leur présence territoriale et de leur expertise reconnue, mais l'Etat doit prendre en charge l'accueil, imposer à chacun un cahier des charges qui permette l'hébergement, mais également la réussite de l'accueil. Ils ont été un peu moins de 15 000 à arriver dans notre pays en 2017. Vous connaissez les chiffres. Il s'agit d'un défi tout à fait réalisable en termes d'accueil, et d'accueil de qualité, mais aussi d'un défi financier que doit prendre en charge l'Etat qui décide de la stratégie migratoire de notre pays. Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, nous préciser les intentions de l'Etat sur l'évolution des conditions d'accueil des MNA, que cela soit en termes de qualité d'accueil, j'y reviens, de suivi de ces jeunes et de financement du dispositif ?

Avec les Conseillers départementaux du Groupe que je préside, nous avons aussi souhaité vous interroger sur la politique menée contre les violences dont les femmes sont les victimes. Le Président de la République a fait de cette question une priorité nationale. Les faits devraient pourtant corroborer les discours. Les associations qui font un travail extraordinaire sur le terrain contre les violences et pour l'égalité voient leur financement diminuer depuis deux ans. La loi qui devait faire reculer les violences faites aux femmes a créé beaucoup de confusion, pour finalement, et malheureusement, ne changer les dispositifs de protection et de répression qu'à la marge.

Le Conseil départemental fait le choix de son côté, et nous sommes unanimes sur ce point d'être un partenaire fidèle de ces associations. Elles ont aujourd'hui besoin de financement, mais aussi de solutions pour les femmes qu'elles prennent en charge. Nous le savons tous ici, d'expérience, dans les cas de violences conjugales et intrafamiliales, la loi dispose que c'est au conjoint violent de quitter l'appartement et pas à la femme victime. Nous le savons tous également, dans ces cas de violences, le plus souvent, si aucune proposition de prise en charge de la victime ne peut être faite, elle ne parvient pas à dépasser l'ensemble des épreuves de la procédure, pas même la première, c'est-à-dire aller porter plainte. C'est dans ce cadre que nous ferons une proposition pour organiser un accueil supplémentaire dans notre Département pour les femmes victimes de violences, à Villiers-le-Bel. Je vous ferai parvenir cette proposition par écrit pour rester dans le temps qui m'est imparti. Cette proposition ne restera pas lettre morte, pour reprendre un mot du vocabulaire qui m'a échappé tout à l'heure.

Enfin, Monsieur le Préfet, notre Groupe, et Madame la Présidente y a fait également référence en début de séance, souhaitait vous interroger sur l'avenir des Départements. Vous l'avez rappelé, le nôtre a 50 ans cette année. Depuis 10 ans et la proposition du Président Nicolas Sarkozy de rapprocher les Conseillers départementaux et régionaux, l'existence des Conseils départementaux en général et des Conseils départementaux franciliens en particulier, n'en finit pas d'être interrogée. Je pense que nous sommes unanimes dans cette Assemblée pour considérer que nous siégeons dans une collectivité territoriale utile et nécessaire, que cela soit en termes de solidarité sociale et territoriale, d'innovations et naturellement de préparation de l'avenir. Notre Présidente a eu d'ailleurs à plusieurs reprises des mots justes et forts pour défendre la pertinence des Conseils départementaux.

Depuis le mois de mai 2017, notre institution est suspendue à l'arbitrage du Président de la République sur son existence. Les annonces sur les collectivités, sur le Grand Paris, sont repoussées régulièrement. La réforme constitutionnelle propose une modification de l'article 72, pour permettre des expériences normatives pour les collectivités territoriales dont nous ne pouvons, pour ce qui nous concerne, que nous réjouir. A l'inverse, l'alinéa 1 précise que les collectivités existant en France n'ont pas vocation à être modifiées.

Avez-vous, Monsieur le Préfet, des précisions sur ce point, que la disparition des Conseils départementaux, en France ou en Ile-de-France n'est plus à l'ordre du jour ?

Voilà, Monsieur le Préfet, à lecture forcée, comme je disais, ce qui est notre sentiment. Merci à vous pour votre écoute et par avance pour vos réponses à nos interrogations et à la proposition que je voulais vous faire par oral et que je vous transmettrai par écrit. Merci aussi plus globalement, et à travers vous, à tous les serviteurs de l'Etat qui œuvrent au quotidien au service de la République, et là aussi, je choisis mes mots. Je pense notamment, mais pas seulement, et avec un peu plus d'affection, que les autres n'en soient pas gênés, aux forces de l'ordre et de secours, ce qui était l'objet de votre premier volet d'intervention, que sont les gendarmes, les policiers et les pompiers, attachés, trop souvent dans des conditions difficiles, à ce que vous avez appelé, Monsieur le Préfet, la reconquête républicaine. Merci.

Monsieur LATOURNERIE

Merci de cet ensemble de questions auquel je vais essayer de répondre à peu près dans l'ordre où vous les avez posées. Je ne vais pas épiloguer sur l'appel de Marseille. Ce n'est pas forcément à moi d'y répondre. Mais à travers les réponses aux questions que vous m'avez posées, je pense que nous allons retrouver un certain nombre de problématiques qui étaient peut-être contenues explicitement ou implicitement dans ce que la presse dénomme comme "l'appel de Marseille" ou peut-être les auteurs eux-mêmes comme "l'appel de Marseille". Je vais prendre vos trois sujets dans l'ordre.

S'agissant de l'accueil des mineurs étrangers isolés, nous avons eu l'occasion, aussi bien avec Monsieur le Sénateur Arnaud BAZIN, qu'avec vous, Madame la Présidente, d'en discuter. C'est dire que le sujet n'est pas récent, même s'il a pris une acuité forte, et ce n'était pas un sujet qui ne concernait que le Val d'Oise, puisque l'Assemblée des Départements de France (ADF) s'en est saisie de manière active et a mené des discussions avec le Gouvernement sur ce sujet. Il faut reconnaître que la charge qui pèse sur les Départements du fait de ce phénomène relativement récent ne concerne pas uniquement le Val d'Oise. Au niveau national, 4 000 Mineurs Non Accompagnés (MNA) accueillis en France en 2010. Nous sommes passés à plus de 25 000 en 2017, sur le fond d'une crise humanitaire qui nourrit des comportements de ces MNA qui, par leur organisation, d'après ce que nous pouvons savoir, touche parfois un système très organisé, pour ne pas dire quasi mafieux.

La première réponse à apporter est d'ordre sécuritaire et le rôle des trafiquants d'êtres humains en particulier dans l'augmentation du nombre de mineurs arrivant en France sans accompagnateur est parfaitement connu. Il existe une veille permanente, notamment de la police aux frontières qui est mobilisée et organisée. S'agissant du Val d'Oise, les services de l'Etat, lorsqu'ils identifient des personnes qui déclarent être mineures parmi les étrangers en situation irrégulière, laissent le soin au Conseil départemental d'établir la réalité de leur minorité, sous contrôle du Juge.

Nous avons eu, aussi bien avec Monsieur Arnaud BAZIN, qu'avec vous, Madame la Présidente, quelques échanges, y compris avec le Procureur de la République. Je me souviens d'une discussion avec la Présidente du Tribunal de Grande Instance (TGI) sur ce sujet qui montre que le contrôle du Juge n'est pas un vain mot dans ce domaine. Je suis respectueux des institutions de la République. Par conséquent, si le Juge a pris une décision, il faut la respecter. Cela ne règle pas la question de l'accroissement très fort du nombre des mineurs en cause, qui se nourrit, qui plus est, de la difficulté à déterminer de manière exacte et fiable l'âge désintéressé, et qui se nourrit aussi du côté mafieux de ces trafics. Le Département du Val d'Oise n'est pas le seul dans ce cas. Il y a eu au niveau national une fronde généralisée sur ce phénomène et des réponses qui ont pu être apportées.

Madame CAVECCHI

Par rapport au cas dont vous parliez, effectivement, il y avait un problème par rapport à la majorité ou la minorité. Il s'est avéré que les jeunes étaient tous majeurs et pas mineurs.

Monsieur LATOURNERIE

Je n'ignore pas l'existence de faux mineurs, certainement à des proportions loin d'être négligeables. Pour des raisons que nous pouvons comprendre, le doute doit profiter à la personne que nous avons en face de nous. Une marge existe, et dans l'état actuel des choses, nous ne sommes pas capables de déterminer de manière absolument certaine l'âge de l'intéressé, ce qui conduit aux situations que vous connaissez.

Sur les 3 400 personnes qui sont arrivées au centre d'accueil et d'examen des situations, c'est-à-dire l'ex-patinoire de Cergy, nous avons 16 mineurs avérés sur 3 400, depuis son ouverture, c'est-à-dire depuis deux ans. Même s'il y en a 16, ce sont 16 cas, 16 difficultés, 16 personnes qui sont plus que susceptibles de commettre des violences, 16 personnes qui sont susceptibles d'être embrigadées dans un réseau à caractère mafieux. Il faut prendre ce problème au sérieux.

Les services de la Préfecture et le Conseil départemental ont mis en place un partenariat renforcé sur cette question, vous le savez, Madame la Présidente, pour régler les principales difficultés relatives aux MNA. Les problématiques qui ont été identifiées dans ce cadre sont d'abord le dépôt et le suivi des demandes d'asile des mineurs qui sont placés sous la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), c'est aussi le dépôt des premières demandes de titre de séjour par ces mineurs une fois la majorité atteinte. C'est aussi la facilitation des procédures d'accès des travailleurs sociaux concernés aux services de la Préfecture. C'est une manière pragmatique et pratique de traiter ces cas, mais nous parlons de ceux qui se présentent dans le Comité d'Action et d'Entraide Sociales (CAES), mais il y a aussi ces populations dans le CAES. Nos services sont récemment parvenus à une proposition d'accord. Des référents ont été nommés dans chaque structure, pour échanger et mutualiser les compétences. L'Etat fournit son expertise en matière de lutte contre la fraude documentaire, ce qui est une spécialité préfectorale et policière. Je pense que nous devons signer cet accord dès que possible, parce qu'il permettra d'organiser des modalités de traitement identique pour les MNA et les dossiers de droit commun. Ceux qui passent par le filtre de la Préfecture, qui demandent un titre de séjour, nous les aurons traités de manière pragmatique.

Enfin, je n'ignore pas que cette croissance des mineurs non accompagnés entraîne une forte hausse des besoins en matière d'ASE. Comme vous le savez, si la croissance continue, peut-être que l'aide ne sera pas suffisante, mais concrètement, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), au niveau national, a décidé un concours financier exceptionnel de 12 000 € par jeune pris en charge, ce qui veut dire 1,6 M€ pour le Conseil départemental du Val d'Oise. Nous ne réglons pas la question de fond, mais nous la prenons en considération. Nous continuons à travailler ensemble, à nourrir la connaissance respective du sujet, sans épuiser celui-ci.

S'agissant de la question sur les violences faites aux femmes, ce sujet est particulièrement présent. La Présidente du TGI de Pontoise est très motivée, sensibilisée sur ce sujet. L'intérêt sur la question est contagieux, car il correspond à une réalité qui existait, mais qui était un peu sous-jacente qui se révèle dans les conditions que chacun peut entendre chaque jour dans les médias. Cette question est une grande cause nationale du quinquennat décrétée par le Président de la République, tel que l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce ne sont pas des paroles en l'air, d'abord, parce que ce sont les propos du Président de la République, mais aussi parce qu'après les annonces du Président de la République en novembre dernier, le Comité interministériel aux Droits des femmes et à l'Égalité les femmes et les hommes a traduit cela dans une feuille de route qui a été présentée à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour la journée des femmes le 8 mars dernier. Des mesures très concrètes ont été mises en œuvre. Par exemple, des référents à l'égalité ont été nommés dans chaque collège. Des dispositifs d'hébergement en faveur des femmes migrantes, tous plus sujettes à la violence, ont été par ailleurs mis en place, de manière spécifique. Il s'agit d'un second champ d'action.

Sur le plan budgétaire, les crédits alloués à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme tous ceux consacrés à l'hébergement des publics vulnérables, dont les femmes victimes de violences conjugales, sujet majeur auquel nous avons à faire face, ont connu des hausses importantes en 2018. 7 % pour les publics vulnérables et 12 % pour les femmes victimes de violences conjugales. Pour 2019, le projet de Loi de finances déposé cette semaine à l'Assemblée nationale sanctuarise totalement les crédits alloués à l'égalité entre les femmes et les hommes, malgré les temps que nous pourrions qualifier de contraints pour les finances publiques, et pas seulement pour le Conseil départemental, Madame la Présidente.

Au plan départemental, l'an dernier, trois femmes sont décédées dans le Val d'Oise sous les coups de leur compagnon, ce qui est une tragédie. Pour lire tous les jours la chronique des rapports de police et de gendarmerie, beaucoup plus que trois femmes sont victimes, semaines après semaine, de violences intrafamiliales, la plupart du temps conjugales, mais pas seulement. Ce sont parfois des fils avec leur mère et des filles aussi. Cette réalité apparaît clairement au grand jour et elle mérite d'être prise en compte, car elle est insupportable. Cette semaine encore, deux hommes accusés de très graves faits de violences conjugales comparaissent devant la Cour d'assises de Pontoise.

De façon générale, la violence contre les personnes concerne au premier chef les femmes. Plus de 80 % des victimes de coups et blessures volontaires sont des femmes. Les femmes représentent la quasi-totalité des victimes de délinquants sexuels. Cette année, nous avons connu une hausse très forte du nombre des victimes de violences sexuelles. La hausse du nombre de victimes est en partie la hausse du nombre de victimes qui se déclarent, et peut-être en partie une augmentation des comportements. La réalité que découvre la libération de la parole n'en est pas moins réelle. Il y a une augmentation qui est due à un phénomène qui existait préalablement, mais qui n'était pas connu, une forme de libération de la parole. Il y a davantage de dépôts de plainte qui suivent ces déclarations et ces révélations. Ce phénomène est beaucoup plus important, pour ne pas dire massif, qui se découvre, qui est mis au jour. Nous en parlons avec toutes les autorités de ce Département en charge de la sécurité des personnes. Le Directeur départemental de la sécurité publique, le Colonel commandant de groupement de gendarmerie, le Procureur de la République et moi-même évoquons ce sujet avec détermination, et chacun selon nos compétences respectives.

Enfin, je signale que nous avons une Commission spécialisée de lutte contre les violences faites aux femmes qui s'est réunie au mois de juin 2017. Elle se réunira prochainement une nouvelle fois. Elle travaille notamment sur l'insuffisance de places d'hébergement de femmes victimes de violences et sur la prise en charge des femmes victimes de prostitution. Vous le savez, car vous êtes souvent mes premiers informés. Vous êtes membres de toutes ces instances où nous échangeons.

Vous m'avez parlé de l'avenir du Département.

Madame CAVECCHI

Oui, ce sujet est extrêmement consensuel.

Monsieur LATOURNERIE

J'aurais presque envie de proposer un amendement de suppression, non pas des Départements, je vous rassure, mais de la question. Certes, je suis le représentant de l'Etat dans le Département, mais je ne suis pas le mieux placé pour disserter sur l'avenir des Départements, et encore moins pour vous donner des scoops dans ce domaine. Ce sujet touche à la Constitution et au fondement des pouvoirs publics. Cette discussion a lieu au plus haut niveau et elle concerne essentiellement le Parlement, les instances très supérieures de l'Etat.

Je vais faire quelques considérations de l'honnête homme public. Nous sommes un pays très riche en échelons administratifs. Nous avons les Départements, les Régions, les communes, les métropoles, les arrondissements, les territoires, les communautés de communes, les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines, je ne parle pas des syndicats, des ententes... Nous avons une démocratie pleine de vitalité et qui trouve à s'exercer dans de multiples circonstances, cercles, qui sont tous importants. Nous ne créons pas des institutions pour le plaisir, mais, parce que le besoin se pose, la nécessité de se mettre autour d'une table. Au-delà de la simplification de ce qui est un vrai millefeuille, tel que je l'ai énuméré, et je pense avoir oublié un certain nombre d'institutions, la question peut se poser de savoir s'il est possible de simplifier et de rationaliser. Cette question ne va pas de soi. Elle est légitime par la rationalité, mais elle méconnaît potentiellement le lien qui est créé par le fait qu'un certain nombre d'élus, ou même de personnes non élues, mais participant à la discussion, se retrouvent pour débattre d'un sujet plutôt que celui-ci soit traité, soit imposé, soit par les circonstances, soit par un pouvoir mal éclairé.

Je ne dirais pas qu'il y a presque autant de solutions que de questions posées, mais ce débat a donné et donne encore lieu à de multiples réponses ou propositions de réponse. Je vais me borner à ce qui a été fait depuis quatre ans. Nous allons remonter dans les dernières années. Le Premier ministre, à l'époque Manuel Valls, est allé expérimenter la démocratie locale ailleurs que dans notre pays, avec tout le respect que je lui dois. Dans son premier discours de politique générale, en avril 2014, il avait proposé la suppression des Conseils départementaux à l'horizon 2021. Nous ne sommes pas encore en 2021, mais le Gouvernement a étudié la possibilité en s'appuyant sur les travaux menés par le Gouvernement de François Fillon, puis a rendu des arbitrages qui ont infléchi la position initiale qui avait permis à Manuel Valls de poser le problème.

Je constate que le projet d'une suppression pure et simple des Conseils départementaux n'a plus été porté par aucun Gouvernement depuis. Tous les mots ont leur importance. Je n'ai pas dit : "Ne sera plus porté par un Gouvernement". Pour le moment, la question, sauf le respect que je dois à celui qui l'a posée, n'est pas d'actualité. Nous avons eu également le projet d'une réduction du nombre de Départements, un peu à la manière des Régions, la réforme de 2015. Ce projet n'a pas été retenu par le Gouvernement, dans le cadre de la loi NOTRe.

Aujourd'hui, la position officielle, à ce jour, je suis représentant de l'Etat, qui a été celle de tout le Gouvernement depuis quatre ans, et qui est celle du Président de la République, est qu'il serait souhaitable d'envisager le transfert des compétences des Départements aux métropoles lorsque celles-ci atteignent une taille critique. C'est la jurisprudence lyonnaise. Nous pourrions parler de jurisprudence "MERCIER-COLLOMB". Ce cas unique à ce jour est considéré souhaitable d'envisager.

Il y a beaucoup de discussions possibles avec cette expression actuelle de la réflexion que j'emploie en vous répercutant ce que vous savez déjà. Le Département du Val d'Oise n'est pas dans la même configuration que le Département du Rhône. Même si la commune d'Argenteuil a rejoint la Métropole du Grand Paris, nous ne sommes pas dans la même situation que celle que nous évoquons à propos de Lyon. La suppression générale des Conseils départementaux, donc qui inclurait par hypothèse le Val d'Oise, n'est pas à ma connaissance au programme actuel du Gouvernement, voilà ce que je peux vous rappeler.

Je voudrais indiquer un point qui concerne davantage en première analyse l'organisation territoriale de l'Etat, mais je voudrais l'indiquer comme un signe : la circulaire du 24 juillet dernier, qui est une circulaire interne au service de l'Etat, mais qui a trait à ce que nous appelons dans le langage administratif le rapport CAP 2022, concerne l'organisation territoriale de l'Etat, même si elle concerne avant tout les administrations déconcentrées. Elle réaffirme sans ambiguïté, l'attachement du Premier Ministre à l'échelon départemental de l'Etat et à la libre administration des collectivités territoriales. Nous sommes sur des éléments assez classiques, y compris dans des éléments très récents qui n'ont pas la même valeur que des débats parlementaires. Nous sommes sur une circulaire qui nous enjoint à réformer notre organisation locale. Loin d'assister à un objectif de recentralisation, ce qui est différent de la suppression des Départements, l'Etat étudie à travers cette démarche la façon de donner aux collectivités, aux Départements, la pleine maîtrise de leur dossier, en limitant l'enchevêtrement des compétences. Ce sujet est régulièrement réaffirmé et il progresse, malgré les réticences des administrations de l'Etat, qui s'interrogent sur leur devenir si toutes les compétences passent aux collectivités territoriales. Ce ne sera pas le cas, et nous aurons l'occasion d'échanger longtemps ensemble sur l'interaction entre votre collectivité et l'Etat que je représente ici.

Madame CAVECCHI

J'en suis certaine, Monsieur le Préfet. Nous avons eu une matinée d'échanges très intéressante. Je vous en remercie infiniment. Nous finissons sur une note positive, puisque nous allons continuer à travailler sur les dossiers, et celui-ci probablement. Sachez que le Département nous semble un lieu, un espace de proximité. Chacun de nous le ressent tous les jours. Réorganiser des compétences, pourquoi pas ? Mais supprimer le niveau départemental nous paraîtrait, quelles que soient les Majorités, très compliqué, et un manque pour les valdoisiens. Je vous remercie et je pense que nous pouvons vous applaudir.

Applaudissements

Monsieur LATOURNERIE

Permettez-moi de vous remercier, Madame la Présidente, pour votre invitation et à tous de votre attention, notamment apportée aux réponses à vos questions parfaitement légitimes et compréhensibles. Veuillez me pardonner des éventuelles imprécisions ou manques que pouvaient refléter mes réponses sur les sujets sur lesquels vous n'avez pas manqué d'ambition. Je pense notamment au dernier.

Applaudissements

Madame CAVECCHI

Chers collègues, nous allons avoir une suspension de séance le temps que je puisse raccompagner Monsieur le Préfet. Nous reprendrons le travail de façon différente. A tout de suite.

Suspension de séance de quelques minutes.

Chers collègues, je vous invite à vous asseoir et nous allons reprendre notre séance. Puisque nous avons pris, mais cela était fort intéressant, beaucoup de retard sur nos horaires, je vous propose, et cela a été vu entre les deux groupes, que je rapporte la majeure partie des rapports, sauf quelques-uns, et je donnerai la parole à ce moment-là aux rapporteurs en question, de façon à avancer rapidement.

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-73 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant les périodes du 1^{er} au 31 mai 2018 et du 1^{er} au 30 juin 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame CAVECCHI

Nous avons le rapport 2-73, la présentation des marchés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT, pendant les périodes du 1^{er} au 31 mai 2018 et du 1^{er} au 30 juin 2018. Je ne vois pas d'intervention. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité. (Donné acte)

2-74 Résiliation du marché n° 2017108001 relatif à la fourniture de papier pour les besoins du Département du Val d'Oise - lot n° 1 "fourniture de papier blanc A4/A3" et lancement d'une procédure d'Appel d'offres Ouvert (AOO) pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de papier blanc A4/A3 pour les besoins du Département.

Madame CAVECCHI

Résiliation du marché n° 2017108001 relatif à la fourniture de papier pour les besoins du Département du Val d'Oise par le lot n° 1, la fourniture de papier blanc A4/A3 et nous avons aussi dans ce rapport le lancement d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert (AOO) pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de papier blanc A4/A3 pour les besoins de notre Département. Pas de remarques ? Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

2-75 Contrat rural (COR) de la commune de Commeny.

Madame CAVECCHI

Nous avons ensuite le contrat rural pour la commune de Commeny. Vous savez que ce contrat rural est aussi en accord avec la Région. Il s'agissait de dossiers bien particuliers pour la vie locale et la conservation du patrimoine de la commune de Commeny. Tout le monde est d'accord sur le sujet.

Adoption à l'unanimité.

2-76 Signature des conventions-cadres "Action Cœur de Ville".

Madame CAVECCHI

Signature des conventions cadre n° 2-76, "Action Cœur de Ville". Sur le plan national, il s'agit d'une action importante qui a identifié sur toute la France 222 communes qui vont voir leur cœur de ville rénové et deux villes de notre Département en font partie, Persan - Beaumont-sur-Oise et Gonesse. Tout le monde est favorable.

Adoption à l'unanimité.

2-77 Commune de Sarcelles - Cession de deux emprises de terrain nu à bâtir d'une superficie d'environ 20 400 m² au profit de la COMPAGNIE DE PHALSBOURG.

Madame CAVECCHI

Nous allons sur la commune de Sarcelles. Il s'agit de céder deux emprises de terrain nu à bâtir sur une superficie d'environ 20 400 m² au profit de la COMPAGNIE PHALSBOURG. Je ne vois pas de remarques.

Adoption à l'unanimité.

2-78 Ermont / Saint-Prix - Cession d'un terrain départemental constructible et d'un terrain départemental en nature de parking à la commune de Saint-Prix.

Madame CAVECCHI

Nous allons à Ermont et Saint-Prix pour la cession d'un terrain départemental constructible et d'un terrain départemental en nature de parking à la commune de Saint-Prix. Il s'agit d'un ancien dossier. Un vrai travail de fond a été réalisé. Nous pouvons être heureux d'avoir une issue favorable. La cession représente un prix de 233 600 €.

Adoption à l'unanimité.

2-79 Participation du Département au budget primitif de l'Entente Oise-Aisne pour l'année 2018.

Madame CAVECCHI

Je vais laisser la parole à Monsieur SEIMBILLE. Il s'agit de la participation du Département au budget primitif de l'Entente Oise-Aisne pour l'année 2018.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. C'est la conséquence de la compétence GEMAPI issue de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) que le Département reste membre de l'Entente alors que la compétence a été transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour pouvoir agir et financer la partie ruissellement qui va compléter la partie débordement. Il s'agit d'une action complète sur les inondations. Il y a dans ce budget un solde de l'année 2017 et le montant 2018. Le montant de l'année 2018 est à noter en diminution de 14,56 % par rapport aux contributions des années précédentes, car l'Entente a considéré qu'il était utile d'intégrer les difficultés budgétaires des Départements. Il s'agit d'un avis favorable unanime de la 2^{ème} et de la 4^{ème} Commission. Je ne participerai pas au vote en tant que Président de l'Entente.

Madame CAVECCHI

Je ne vois pas de remarques. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité des votants. Monsieur SEIMBILLE ne prend pas part au vote.

2-80 Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2018 - Exercice 2017- Répartition du produit des amendes dressées en 2016 pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Madame CAVECCHI

Monsieur Yannick BOEDEC, je vais faire plus vite que toi. Recettes provenant du produit des amendes de la police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2018, sur l'exercice 2017, répartition du produit des amendes dressées en 2016 pour les communes de moins de 10 000 habitants. La somme répartie pour les communes de 10 000 habitants et plus est de 2 346 031 €. Cette attribution est faite directement par l'Etat. En 2017, nous avons réparti 474 656 €.

Monsieur STREHAIANO

Je voudrais intervenir pour dénoncer une escroquerie. L'Etat fait croire aux habitants que le produit des amendes est retourné aux communes. J'ai posé la question quatre fois au Comité des finances locales, aux fonctionnaires de Bercy. Nous n'avons jamais eu de réponse précise, mais nous pensons que sur la masse des amendes routières perçues au global, le retour vers les collectivités doit être au niveau de 19 % et que l'Etat perçoit 81 % pour le reste. Vous entendez les habitants dire : "Avec toutes les amendes que met la police, vous devez être riches." Voici une idée fausse contre laquelle nous devons nous élever et exiger de l'Etat qu'il publie les comptes. Nous avons eu la même histoire sur les logements sociaux, avec les exonérations de taxe foncière, soi-disant compensée à hauteur de 30 %. Avec un logement social, il y aurait 70 % de perte. Que les fonctionnaires de Bercy nous ouvrent leurs livres.

Madame CAVECCHI

Merci, Luc. Y a-t-il d'autres interventions ? Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

2-81 Mandat spécial - Déplacement de la Présidente et d'une Vice-Présidente du Conseil départemental à l'occasion d'un Séminaire et du 88^{ème} Congrès organisés par l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'un mandat spécial, le déplacement de la Présidente et d'une Vice-Présidente du Conseil départemental au séminaire et au 88^{ème} Congrès organisé par l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui a lieu à Rennes, par l'ADF. Il s'agit de se déplacer à Rennes. Madame Michèle BERTHY et moi-même, du 7 au 9 novembre. Le 26 septembre, je devais m'y rendre, mais je n'ai pas pu, pour des raisons personnelles.

2-82 Convention relative à la mise en œuvre du dispositif 100 000 stages de la Région d'Ile-de-France.

Madame CAVECCHI

Le Conseil régional a voté en 2016 le dispositif 100 000 nouveau stages pour les Franciliens. Alors que le taux de chômage des jeunes reste préoccupant en Europe et en France, la Région a souhaité favoriser l'insertion professionnelle des jeunes franciliens. Toute structure bénéficiaire d'une subvention régionale devra accueillir au moins un stagiaire pendant une période de deux mois minimums. Il est parfois compliqué de trouver, pour une collectivité, le stagiaire qui corresponde au profil recherché. Nous ne sommes pas satisfaits de cette décision. Pour les stagiaires sur le Département, le chiffre pour nous était de 60 et nous en avons 58. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

2-83 Comité des Œuvres Sociales (COS) du Val d'Oise : rapport d'activité 2017, subventions 2018, avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens 2016/2018.

Madame CAVECCHI

Il s'agit du Comité des Œuvres Sociales (COS) du Val d'Oise, son rapport d'activité 2017, les subventions 2018 et l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018. Madame DOCTEUR ne prendra pas part au vote. Les subventions au titre de l'action sociale et loisirs, 1 056 643,84 €, au titre de la prestation repas 2017, 2 119 227 €. Pour la location de berceaux au sein de la crèche inter-entreprises, 108 540 €. Au titre de l'aide au fonctionnement du COS, 222 301,50 €, ce qui nous donne un total de 1 606 712,34 €. Je vous demande l'autorisation de pouvoir signer l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens.

Adoption à l'unanimité des votants. Madame DOCTEUR ne prend pas part au vote.

Nous avons ensuite un sujet important, dont nous avons déjà parlé, le rapport n° 2-84, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la Maison Départementale de l'Enfance à Cergy. Vous savez que cela a été une décision de notre Conseil unanime pour que nous ayons un nouveau bâtiment mis à la disposition des enfants sur Cergy. Je vais laisser la parole à Madame Michèle BERTHY.

2-84 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la Maison Départementale de l'Enfance à Cergy

Madame BERTHY

Merci, Madame la Présidente. Le gros sujet est tellement d'importance que je vous remercie de pouvoir le partager avec tous les collègues. Je vais faire un rappel de calendrier. Visite de la Maison Département de l'Enfance (MDE) par la Présidente à la mi-décembre 2017, annonce faite lors des vœux de Madame la Présidente de ce lancement de projets, délibération n° 2-17 d'autorisation de lancement d'opérations, adoptée lors de l'Assemblée départementale du 23 février 2018, concours de maîtrise d'œuvre, concours restreint, avant-projet sommaire. Le 13 avril, le jury de concours qui se réunit pour examiner les 120 offres. Quatre candidats sont retenus. Nous avisons les candidats le 17 mai. Le 17 août, ces candidats doivent remettre leur projet sous examen anonyme. Les services ont choisi de jolis noms, "Jumbo", "Pinocchio", "Cendrillon" et "Bambi". Le 28 août, une Commission technique se réunit. Elle va se réunir le 28 août et le 5 septembre pour analyser ces quatre projets et remettre leur analyse. Le 14 septembre, le jury de concours se réunit pour décider quel projet sera retenu.

Je rappelle que les projets étaient le projet des architectes TECTUM, AIR ARCHITECTURES, HAMONIC et MASSON et RIQUIER-SAUVAGE ARCHITECTES. Après la réunion de ce jury, le projet pratiquement à l'unanimité "Cendrillon" sort. Ensuite, nous découvrons qu'il s'agit du projet d'AIR ARCHITECTURES. Ce jury a pu bien fonctionner grâce aux maquettes qui nous ont été présentées et qui nous ont permis de mettre in situ les quatre projets possibles. Je vous invite à aller voir le projet de la maquette qui se situe dans les couloirs. Je voudrais profiter de cette prise de parole pour remercier les services qui ont travaillé d'arrache-pied tout l'été, et c'est pour cela que je vous ai rappelé le calendrier, pour que nous puissions vous présenter ce projet.

La MDE est le principal outil de la protection de l'enfance, compétences obligatoires du Conseil départemental. J'aimerais tant vous en dire plus. La MDE actuelle ne répond plus aux besoins du nombre d'enfants que nous devons accueillir en urgence. Je rappelle que la MDE actuelle représente 45 places. Le projet représente 70 places. Pour permettre à ces 70 enfants d'être accueillis de façon chaleureuse, efficace, pour permettre d'être reconstruits dans durant ce temps terrible, car, je le rappelle, ces enfants sont retirés en urgence à des familles biologiques maltraitantes, pour qu'ils puissent être reconstruits durant ces trois ou six mois d'accueil avant d'être redirigés. Le foncier concerné appartient au Département, pour 11,4 M€. Vous avez le détail dans la délibération. Je pourrais tellement vous en dire plus, mais je sais que nous sommes tous pressés et je regrette vivement d'être obligée de faire court. Merci à Madame la Présidente de m'avoir quand même permis de vous le présenter. Je pense que tout le monde sera d'accord pour faire construire la MDE.

Adoption à l'unanimité.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie. Voilà un joli projet que nous aurons à notre actif, qui permettra aux enfants de vivre autrement.

Je vais laisser la parole à Emilie IVANDEKICS, car il s'agit d'une subvention d'investissement à l'association Centre d'Orientation Sociale pour la construction d'une unité de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 15 places, au sein d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Sannois. Nous avons déjà réfléchi et travaillé sur la situation des personnes handicapées vieillissantes lorsque nous avons présenté le Schéma départemental des personnes handicapées. Il y a un vieillissement des usagers de ces établissements sociaux et médicosociaux, mais lorsqu'il y a en plus des troubles psychiques, la situation devient très compliquée. Un certain nombre de places est demandé. Nous ne pouvons pas toujours répondre, mais à Sannois, nous le pourrons.

3 – ACTION SOCIALE – SANTE

3-16 Subvention d'investissement à l'association "Centre d'Orientation Sociale" (COS) pour la construction d'une unité de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 15 places au sein d'un EHPAD à Sannois.

Madame IVANDEKICS

Merci, Madame la Présidente. Les personnes handicapées sont de plus en plus nombreuses dans le cas du vieillissement. Voici un beau projet qui va s'inscrire avec les personnes âgées et les personnes handicapées sur Sannois. Il s'agit d'une subvention de 117 000 € à l'association Centre d'Orientation Sociale appelée COS, pour la construction d'une unité de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), de 15 places, au sein d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Monsieur STREHAIANO

J'espère que vous n'avez pas omis de signaler que cette réalisation est possible grâce à un petit syndicat que le Maire de cette petite commune de banlieue de Soisy-sous-Montmorency préside, le CIREG, porte depuis 10 ans.

Madame CAVECCHI

Tout est marqué dans la délibération. Merci de l'avoir rappelé. N'y a-t-il pas d'autres remarques ? Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

3-17 Subvention de fonctionnement à l'association "la Source-Villarceaux" pour l'année 2018.

Madame CAVECCHI

Il s'agit de la subvention de fonctionnement à l'association la "Source-Villarceaux" pour l'année 2018. La "Source-Villarceaux" est l'association installée dans les communs du château de Villarceaux, dont nous avons déjà parlé et dont nous parlerons sûrement à un autre moment. Cette association est très efficace. Le Département donne 69 000 € et la Région 140 000 € pour permettre à cette association d'accueillir les enfants et les accompagner de la meilleure façon possible.

Adoption à l'unanimité.

3-18 Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations offrant aux valdoisiens des prestations de médiation familiale pour l'année 2018.

Madame CAVECCHI

Je passe à l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations offrant aux valdoisiens des prestations de médiation familiale pour l'année 2018. Les services de notre Département, notamment ceux de la protection de l'enfance, se trouvent parfois confrontés à des situations très délicates. Ils ont besoin de prévention et un travail de médiation, la plupart du temps. Je pense que plus nous intervenons à ce niveau et puis il est possible de restaurer la confiance et la sérénité. Il s'agit d'accompagner trois associations pour un total de 29 700 €, qui proposent de nous accompagner sur cette médiation pour les cas un peu compliqués qui sont mis à notre sagacité et à notre action. Quatre associations de médiations familiales sont conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur le Département du Val d'Oise et la Sauvegarde du Val d'Oise a fait l'objet d'une tarification globale. La Sauvegarde touche 12 160 €, l'Association pour le Couple et l'Enfant (APCE), 8770 € et Médiation Val d'Oise (MVO), 8770 €. Les communes financent aussi beaucoup ces associations qui sont importantes, qui sont sur le terrain.

Adoption à l'unanimité.

3-19 Subvention 2018 et signature d'un avenant avec l'association Prévention et Santé en Val d'Oise (PSVO).

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'une subvention de cofinancement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et l'Etat et nous partageons le financement de l'association Prévention et Santé en Val d'Oise (PSVO), qui coordonne les campagnes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal. Le présent rapport a pour objet de proposer une subvention de 306 380 €, avec cela, nous participons aux frais de fonctionnement de cette association. Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention de subventionnement qui a été signée le 8 décembre 2017. L'association remboursera chaque année au Département le salaire et les charges des quatre agents mis à disposition, 145 534,84 € en année pleine pour 2017. Les contributions en nature, fournitures et campagnes de communication qui complètent ce soutien sont estimées en 2018 à 125 334 €.

Adoption à l'unanimité.

3-20 Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France relative au financement du Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections sexuellement transmissibles. Signature d'une convention afférente avec le centre hospitalier de Gonesse, en tant qu'antenne du CeGIDD départemental.

Madame CAVECCHI

Il s'agit de la signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France relative au financement du Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections sexuellement transmissibles et de m'autoriser à signer une convention afférente avec le centre hospitalier de Gonesse, car ce sera l'antenne départementale de l'ARS et de ce centre qui est gratuit pour tous. Nous avons été habilités, je ne rentrerai pas dans le détail. La subvention pour l'année 2018 est de 1 002 000 €, versée à l'ARS par le Département. 242 683 € reviennent au centre hospitalier de Gonesse. Il s'agit de signer aussi la convention qui fixe tout cela. Nous avons fait du bon travail.

Adoption à l'unanimité.

Je passe à la 4^{ème} Commission. Il s'agit là de la Direction de l'Environnement et du Développement durable avec l'approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise appelée CMBO et la poursuite de l'action GEMAPI conformément à la loi de décembre dernier. Je vais laisser la parole à Madame Chantal VILLALARD.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-26 Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO) et poursuite de l'action GEMAPI conformément à la loi Fesneau du 31 décembre 2017.

Madame VILLALARD

Nous avons travaillé sur ce changement de ces statuts depuis un an, avec un Cabinet qui nous a aidés, et les cinq intercommunalités. Nous avons trouvé un accord, ce qui devient un syndicat à la carte et qui portera le nom de Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise. Vous avez les éléments dans le rapport. Je ne prends pas part au vote. Je remercie les services. Sébastien GERARD est là-bas. Sans eux, tout cela aurait été difficile.

Madame CAVECCHI

Je pense qu'il s'agit d'une matière très compliquée et très obscure. Merci à tous nos services. Je ne vois pas de remarques. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité des votants. Madame VILLALARD ne prend pas part au vote.

4-27 Acquisitions de 17 parcelles sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux sur les communes de Boissy-Montgeroult, Santeuil et Condécourt.

Madame CAVECCHI

Il s'agit de l'acquisition de 17 parcelles sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux, sur les communes de Boissy-Montgeroult, Santeuil et Condécourt, ce qui représente environ 2,94 ha répartis sur trois espaces naturels départementaux. La somme de 15 234,55 € en coût principal. Ces acquisitions seront financées par les produits de la Taxe d'Aménagement.

Adoption à l'unanimité.

4-28 Participation du Département aux frais de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP), pour l'entretien du parc Schlumberger à Cormeilles-en-Parisis, au titre de l'année 2018.

Madame CAVECCHI

Il s'agit de la participation du Département aux frais de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) pour l'entretien du parc Schlumberger à Cormeilles-en-Parisis, au titre de l'année 2018. Ce rapport est habituel. Le présent rapport propose la participation du Conseil départemental à hauteur de 49 654,44 €.

Adoption à l'unanimité.

4-29 Partenariat entre l'Airport Regions Conference (ARC) et le Conseil départemental du Val d'Oise pour l'année 2018.

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'un partenariat entre l'Airport Regions Conference (ARC) et le Conseil départemental du Val d'Oise pour l'année 2018. Nous proposons la poursuite de notre participation aux travaux de l'association dont je viens de citer le nom et le paiement de notre cotisation qui s'élève à 7 334,87 €. L'ARC est la seule association à défendre la spécificité de nos territoires aéroportuaires en Europe dans le cadre d'un développement qui préserve la compétitivité de ce secteur stratégique et l'intérêt des populations riveraines. Y a-t-il des remarques ?

Adoption à l'unanimité.

4-30 Renouvellement de l'adhésion à BRUITPARIF au titre de l'année 2018.

Madame CAVECCHI

Le renouvellement de l'adhésion à BRUITPARIF, que tout le monde connaît pour l'année 2018. Il sera à hauteur de 16 074 €. BRUITPARIF remplit un rôle d'observatoire de bruit en Ile-de-France, et nous pensons que ce rôle est important pour nos concitoyens. BRUITPARIF compte 12,9 Equivalents Temps Pleins (ETP) en 2017.

Adoption à l'unanimité.

4-31 Participation du Département à l'activité d'AIRPARIF pour l'année 2018.

Madame CAVECCHI

Nous passons à AIRPARIF, qui est tout aussi important, l'association qui contrôle la qualité de l'air en Ile-de-France et la participation du Département pour la cotisation s'élève à 16 304 €, si vous en êtes d'accord.

Adoption à l'unanimité.

4-32 Participation au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières (IGC) des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise au titre de l'année 2017.

Madame CAVECCHI

Participation en fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières, appelée IGC des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise pour l'année 2017. Nous demandons le versement au Conseil départemental des Yvelines notre participation au fonctionnement de cette IGC, à hauteur de 100 291,64 €. Si vous en êtes d'accord, nous renouvellerons tacitement la convention en précisant le cadre juridique, réglementaire et financier, qui sont relatifs à l'intervention de cette inspection sur notre territoire, et ceci, pour une durée de cinq ans.

Adoption à l'unanimité.

4-33 Subventions 2018 aux structures agricoles et aux agriculteurs et participation au Salon International de l'Agriculture 2019.

Madame CAVECCHI

Subventions 2018 aux structures agricoles et aux agriculteurs et notre participation au Salon International de l'Agriculture 2019. Nous avons depuis longtemps soutenu des structures agricoles dans la continuité des dispositifs qui sont prévus par notre Assemblée délibérante en 2011.

Notre rapport a pour objet d'accorder une aide de fonctionnement de 7 000 € aux "Jeunes agriculteurs d'Ile-de-France Ouest", de 6 200 € à la "Maison de l'élevage", de 2 000 € au "Point Accueil Installation", de 3 200 à "Terre de liens" et 32 000 à la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, ce qui nous fait un total de 50 400 €. Je vous propose aussi d'accorder à trois exploitations arboricoles une subvention d'investissement d'un montant total de 10 340,17 € au titre de l'aide à la replantation de vergers. Il a été dit récemment lors de réunions que grâce à l'aide du Conseil départemental, les professionnels arboricoles peuvent s'en sortir sur le Département du Val d'Oise, contrairement à ce qui peut se passer sur d'autres Départements. J'ignore si c'est la vérité, mais ce constat était significatif pour le soutien à cette activité professionnelle qui est importante pour notre Département. Le Département du Val d'Oise, ce sont des vergers. Il y en avait de nombreux, notamment dans la vallée de Montmorency et il n'y en a plus. Ceux qui restent sont importants. Nous devons les garder.

Nous proposons aussi la participation de notre Département au Salon de l'Agriculture. L'année dernière, nous y sommes allés. Il y avait un espace réservé aux Départements d'Ile-de-France, sans le Département du Val d'Oise. J'ai trouvé la situation injuste.

Il me semblait naturel de vous proposer que notre Département soit présent, étant donné la grande activité agricole qui règne sur le Département. Je vous le propose de façon énergique, et j'espère que vous me suivrez dans ce plan. Je vous en remercie par avance.

Monsieur AUMAS

Il ne faudrait pas que ces agriculteurs que nous subventionnons nous embêtent sur le "Triangle de Gonesse". Certains manifestent et sont affichés purement contre le "Triangle de Gonesse".

Madame CAVECCHI

Tous ceux qui m'ont rencontrée n'étaient pas contre.

Monsieur AUMAS

Je peux te citer...

Madame CAVECCHI

Nous ne sommes pas là pour citer des noms. Nous n'allons pas nous fâcher avec tout le monde tout de suite. Nous allons nous battre pour le "Triangle de Gonesse", mais en douceur.

Monsieur DESSE

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, au Salon de l'Agriculture 2018, il y avait le Département des Yvelines et de l'Essonne et le Val d'Oise était vraiment absent. Nous travaillons déjà au niveau de la division Développement durable et Environnement à ce Salon depuis un certain nombre de mois. Nous allons adresser un courrier à chacun des Conseillers départementaux pour qu'ils nous signalent la connaissance qu'ils ont des produits locaux que nous pourrions mettre en valeur et en exergue pour le temps de ce Salon 2019.

Madame CAVECCHI

Tout le monde est-il d'accord, afin que nous soyons au Salon de l'Agriculture et pour ces subventions ? Merci.

Adoption à l'unanimité.

4-34 Protocole d'accord 2018-2021 et convention d'objectifs 2018 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France.

Madame CAVECCHI

Le protocole d'accord 2018-2021 et convention d'objectifs 2018 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France. Les objectifs prioritaires communs sont fixés à travers ce protocole d'accord. Vous les connaissez. Il s'agit de la présence artistique sur les territoires, la production artistique, la production du spectacle vivant, une offre culturelle diversifiée de proximité, l'appui sur les institutions culturelles majeures et les pôles de ressources, l'accès à la culture dans les territoires prioritaires, le développement des publics, la solidarité territoriale, le développement de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Il y a le spectacle vivant, les arts plastiques et visuels, les images et le cinéma, la lecture publique, l'archéologie, le patrimoine, les musées, l'éducation artistique et culturelle, la démocratisation culturelle, tout ce qui apporte un plus quotidien et qui est essentiel dans la vie.

Le montant global de la demande présentée à la Commission permanente était de 130 700 €. Toutefois, compte tenu des ajustements réalisés, le montant des subventions annoncé en 2018 est de 138 749 €. Nous avons des actions mises en œuvre par l'Abbaye de Maubuisson, au titre de la programmation artistique et de la médiation, son projet "Culture et Prison" auprès des détenus de la Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MAVO), qui sont soutenus par la DRAC à hauteur de 20 199 €, et une aide est également prévue pour la restauration et la numérisation des documents d'archives à hauteur de 50 % des dépenses engagées. Tout le détail des subventions figure dans le rapport avec un tableau très clair.

A travers cette convention, le rôle structurant du Conseil départemental est mis en valeur et reconnu par le Ministère. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Félicitations aux équipes.

Adoption à l'unanimité.

4-35 Subventions 2018 aux lieux de diffusion du spectacle vivant.

Madame CAVECCHI

Subventions 2018 aux lieux de diffusion du spectacle vivant. Comme d'habitude, si vous en êtes d'accord, nous apporterons notre soutien à la création, la diffusion, la sensibilisation des publics. Nous avons quatre lieux majeurs de diffusion du spectacle vivant : la Nouvelle Scène Nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, le théâtre Paul Eluard de Bezons, l'Espace Michel Berger de Sannois et le Centre des Arts d'Enghien-les-Bains. Nous proposons dans ce rapport de soutenir l'activité 2018 de ces lieux de référence et de deux compagnies en résidence. Le total des subventions proposées s'élève à 1 035 413 €. Vous avez le détail dans le rapport.

Adoption à l'unanimité.

4-36 La Seine à Vélo - convention de partenariat du comité d'itinéraire.

Madame CAVECCHI

Il s'agit de la Seine à Vélo et de la convention de partenariat du Comité d'itinéraire, et de créer une vélo-route le long de la Seine entre Paris, Le Havre et Deauville à l'horizon 2020. Cela représente un itinéraire de 524 km qui s'inscrit dans une ambition de développement économique et touristique de la vallée de la Seine. Sur le Val d'Oise, le tracé de cet itinéraire longe la Seine sur deux sections, entre La Roche-Guyon, Haute-Isle, Vétheuil, et entre Herblay, La-Frette-sur Seine, Corneilles-en-Parisis.

L'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) pilote ce projet. Le Chef de file est le Président de l'Eure. Un Comité d'itinéraire a été créé le 10 mars 2017, qui rassemble l'Etat, les Régions, les Départements, la Métropole de Rouen, les intercommunalités qui sont concernées. Il s'agit d'un partenariat d'une durée de cinq ans avec un programme d'actions sur la mise en tourisme de la Seine à Vélo. Notre participation sera à hauteur de 10 000 €. 15 000 € pour la Région, 10 000 € pour le Département, 10 000 € pour la Métropole, la Communauté urbaine et la Communauté d'agglomération, 5 000 €, et la communauté de communes, 1000 €. Tout le monde est-il d'accord ?

Adoption à l'unanimité.

4-37 Aide au développement du cinéma : soutien au fonctionnement des associations "Ecrans VO", "Kinotayo", à la commune de Mériel et à la commune

d'Epiais-Rhus. Collège au cinéma : subvention de fonctionnement aux exploitants des salles de cinéma (1^{er} au 3^{ème} trimestre 2017/2018).

Madame CAVECCHI

Nous passons à l'aide au développement du cinéma et au soutien aux associations "Ecrans VO", que tout le monde connaît, "Kinotayo", à la commune de Mériel et à la commune d'Epiais-Rhus. Il s'agit de 76 000 € pour "Ecrans Val d'Oise", 11 000 € à "Kinotayo", pour le Festival de japonais contemporain, 800 € à la commune de Mériel pour le Festival du court-métrage "Au pays de Gabin", et 400 € à la commune d'Epiais-Rhus, pour des projections in situ organisées par l'association Ciné Rural 60, ce qui nous donne un total de 88 200 €. Nous avons toujours le dispositif "Collège au cinéma" et vous savez dans quelles conditions. Ce sont les collégiens qui viennent et nous participons à hauteur de 30 837,50 € pour l'année scolaire 2017-2018. Les cinémas en sont ravis et les élèves aussi.

Adoption à l'unanimité.

Nous passons à l'offre éducative, et je vais laisser la parole à Monsieur Armand PAYET. Nous allons supprimer le film pour aller plus vite. Vous le mettrez sur le site du Département.

5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-16 L'offre éducative en direction des collégiens du Val d'Oise au titre de l'année scolaire 2018/2019.

Monsieur PAYET

Merci, Madame la Présidente, de me céder la parole sur ce rapport qui est très dense et pour lequel je vais tacher de faire très court en allant à l'essentiel.

En effet, une vidéo était prévue, qui est sur le site des actions éducatives. Nous aurons au cours de l'année l'occasion de diffuser d'autres supports. Les actions éducatives représentent plus de 1000 actions dans les collèges valdoisiens, ce sont 110 collèges qui sont touchés. Il n'y a pas un collège du Département qui ne bénéficie pas d'au moins une action éducative. Ce sont 755 ateliers-classes, 176 projets portés par les collèges et qui sont cofinancés par le Conseil départemental.

Il y a une mobilisation de toutes les équipes éducatives, des professeurs, évidemment, dans nos collèges, et des services du Conseil départemental, sous la houlette de Madame Virginie TINLAND et de moi-même. Nous devons remercier chaleureusement les services qui travaillent sur ces actions éducatives, à la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) et aux actions éducatives en particulier, car ils le font toujours à flux tendu pour un résultat qui est apprécié dans les collèges, d'autant que tous les agents du Conseil départemental se mobilisent sur cette question, car il n'y a pas que la DEC, mais cinq autres Directions qui sont mobilisées sur ses actions éducatives.

Je ne rentre pas dans le détail de tout ce qui est proposé, parce que le temps nous est compté. Vous avez parlé de Collège au cinéma tout à l'heure. Ce sont 9 000 collégiens qui ont bénéficié de ce dispositif l'année dernière et qui vont à nouveau bénéficier du dispositif cette année, sur un thème particulier que nous avons choisi cette année, qui est l'égalité femmes-hommes, qui est un sujet qui nous tient à cœur, avec Madame Michèle BERTHY.

Parmi les nouveautés de cette année, nous en avons trois à citer : le premier, sur les appels à projets, puisque chaque année, nous apportons un peu de nouveauté et nous transformons les chances lorsqu'elles sont nécessaires. Sur l'axe prévention, jusqu'à présent, nous étions en actions clés en main. Cette fois-ci, nous considérons que l'expertise ingénierie a été acquise dans les collèges, et c'est ce qu'ils nous disent. La partie prévention passe en appel à projets. L'enveloppe augmente en passant de 250 000 à 300 000 €. Par ailleurs, les collèges qui proposeront des projets sur l'axe prévention, en lien, soit avec les réseaux sociaux, soit avec les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, bénéficieront d'un bonus de subventions.

La deuxième nouveauté concerne l'Arbre de Confiance, le travail que nous réalisons sur le climat scolaire, l'estime de soi, la confiance en soi dans les collèges, qui est un projet encore expérimental pour l'instant, qui a été testé à Goussainville et qui va être mis en œuvre cette année dans dix collèges à minima. L'idée est de travailler sur cette question en profondeur, en interrogeant tous les enfants d'un niveau, les équipes de directions.

La troisième innovation est Silence, on lit !, à l'école, une pause de 15 minutes pour obliger à la lecture et travailler sur la concentration et la réappropriation de la lecture par nos collégiens. Je pourrais vous en dire beaucoup plus, mais je préfère me limiter à ces propos. Je répondrai aux questions s'il y en a. Je ne vais pas énoncer la liste que vous avez dans le rapport.

Madame CAVECCHI

Merci, Armand. Cette mission est très riche et elle est très importante pour les enfants et les professeurs. Félicitations aux services. J'insiste sur le côté transversal de toute cette mise en place d'actions, qui demande beaucoup de concentration et d'énergie.

Adoption à l'unanimité.

5-17 Organisation de la restauration dans les collèges pour l'année scolaire 2018-2019.

Madame CAVECCHI

Rien ne change. Ce que nous pouvons vous proposer, c'est le montant des avances de compensation pour Rest'O Collège, que nous faisons aux collèges pour le trimestre de septembre à décembre 2018, qui s'élèvent à 1 275 431 €. Je pense que dans le rapport, vous avez toute l'explication sur chaque collège, avec les compensations versées l'année dernière, les compensations suivantes, celles qui sont soumises à votre vote aujourd'hui.

Adoption à l'unanimité.

5-18 Attribution d'une dotation d'équipement pour douze collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défaillant.

Madame CAVECCHI

Il s'agit de l'attribution à 12 collèges d'une dotation d'équipement pour un montant total de 34 752,72 €, afin de leur permettre d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défaillant. A chaque fois, il est naturellement regardé quel est le niveau du fonds de roulement pour le collège.

Adoption à l'unanimité.

5-19 Subvention de fonctionnement aux comités sportifs départementaux civils et scolaires et au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) - Soutien au financement de cadres sportifs départementaux.

Madame CAVECCHI

Subvention de fonctionnement aux comités sportifs départementaux civils et scolaires et au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) qui rencontre des soucis, pas sur le Département, mais en général. Nous en parlerons tout à l'heure. Il s'agit d'attribuer à 49 comités sportifs départementaux civils et scolaires et au CDOS, des subventions au titre de leur fonctionnement. Madame Marie-Evelyne CHRISTIN et ses équipes ont réalisé un travail de fourmi, pour un montant total, mais efficace de 312 695 € et 95 500 € au titre des projets spécifiques présentés par chaque comité. Il est par ailleurs proposé à l'Assemblée départementale d'attribuer à 18 comités départementaux sportifs un soutien qui s'élève à 372 000 € pour la participation au financement des postes des cadres de ces fameux cadres techniques sportifs départementaux. L'ensemble des subventions s'élève à 780 195 €. Nous avons dans le Val d'Oise 260 000 licenciés et 60 comités. Le détail figure dans le rapport.

Adoption à l'unanimité.

5-20 Subventions de fonctionnement au titre de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la prévention de la récidive.

Madame CAVECCHI

Il s'agit des subventions de fonctionnement au titre de l'aide aux victimes, de l'accès au droit et de la prévention de la récidive, au titre de 2018 et d'un montant global de 307 299 €.

Adoption à l'unanimité.

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-12 Bilan final de la concertation publique du projet de déviation de la RD 14 à La Chapelle-en-Vexin.

Madame CAVECCHI

Il s'agit du bilan final de la concertation publique du projet de déviation de la RD 14 à La Chapelle-en-Vexin sur lequel nous avons déjà délibéré. Ce rapport a pour objet de présenter ce bilan de cette concertation.

L'opération a pour but de créer un contournement routier au Nord du village et de permettre le désengorgement du trafic, notamment celui des poids lourds qui traversent le centre du village. Le projet comporte un giratoire à l'Est du village, permettant l'accès à ce dernier et à la nouvelle voie qui le contourne au Nord. La phase de concertation avec le public a démarré le 14 mai 2018 et s'est achevée le 16 juin 2018. Les objectifs de cette concertation étaient d'expliquer le projet, son opportunité, d'en informer la population et de recueillir ses avis et ses suggestions, afin d'apporter les compléments et les modifications nécessaires. Je vous rappelle qu'il y avait eu une enquête de la Mairie en juin 2017 qui donnait à 80 % un accord pour le tracé court. A la réunion publique, le 24 mai, 130 personnes étaient présentes. Le projet coûte 8 M€ HT. La Région participe à hauteur de 30 % et le Département, le reste. Souhaitez-vous que j'aille plus dans le détail ?

Nos collègues élus sont tous intervenus pour expliquer les choses et défendre ce projet qui a été un peu remis en question. Merci à eux. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

6-13 SOLiHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise : subvention de fonctionnement 2018.

Madame CAVECCHI

Le rapport n° 6-13, SOLiHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement à cette association sur le logement. La subvention, pour 2018, s'élève à 219 925 €. Nous avons 64 125 € pour l'animation de l'Espace Info Energie (EIE) et 155 800 € pour les services rendus aux valdoisiens et aux collectivités locales dans le domaine de l'habitat. J'ai parlé d'association, mais il s'agit d'une entreprise associative d'utilité sociale, ce qui est différent. Tout le monde est-il d'accord ? Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

Nous passons au rapport suivant, avec la convention de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, l'IAU d'Ile-de-France.

6-14 Convention de partenariat 2018-2019 avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile-de-France.

Madame CAVECCHI

Ce rapport a pour objet de proposer de signer une convention avec cet institut. Ce partenariat a été engagé en 2017. Il serait renouvelé et déterminé à partir d'un programme d'études spécifiques du Val d'Oise. Il permettrait l'accès à des études menées par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Quatre projets d'études et de recherches ont été identifiés. L'IAU estime le coût de leur réalisation à 75 900 €. La contribution du Département à leur financement serait de 50 %, soit 37 950 €, qui serait versée sous une forme de subvention. Les problématiques sont la localisation des services sociaux, le portrait des petites communes, un travail sur la gare Confluence, l'Axe Seine et une analyse approfondie d'un site du Val d'Oise, Auvers-sur-Oise, et l'étude urbaine des sites universitaires avec un focus complémentaire aux études déjà menées. Celui-ci a été finalement abandonné au profit des travaux pour l'Axe Seine. Monsieur Fabien BENEDIC, je vous en prie.

Monsieur BENEDIC

Merci, Madame la Présidente. Je souhaite faire une petite intervention. Je ne voudrais pas prolonger plus que nécessaire la séance. L'ensemble des études qui sont envisagées et qui sont déjà en cours nous paraissent tout à fait pertinentes. Il y a une étude qui a en particulier retenu notre attention, l'étude prospective de l'évolution démographique du Val d'Oise. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger au sein de cette Assemblée sur ces sujets complètement névralgiques, notamment pour les collèges, pour prévoir, anticiper la construction ou l'agrandissement des collèges. Nous avons tous connaissance de situations assez complexes sur certains collèges. Elles sont citées en exemple. Nous voulons nous baser sur la méthode argenteuillaise. Avec le collège Jean-Jacques Rousseau, nous avons évoqué le collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel où il existe un certain nombre de difficultés. Ces secteurs, nous les connaissons et nous savons qu'ils sont en tension. Nous connaissons le travail réalisé par le Département avec l'ensemble des municipalités. Mais il n'est pas suffisant, même si un travail important est déjà accompli. Les municipalités doivent être proactives sur ce sujet et interpeller le Département dès que nécessaire. Si ces études sont essentielles, elles doivent être suivies d'effets avec des constructions et les agrandissements qui sont nécessaires. Nous connaissons déjà un certain nombre de secteurs en tension et nous souhaitons attirer l'attention de l'exécutif.

Madame CAVECCHI

Nous sommes attentifs. Vous le savez. La Vice-Présidente aussi.

Monsieur BENEDIC

Sur les secteurs Argenteuil, Bezons et Villiers-le-Bel plus particulièrement pour le court terme ou le moyen terme.

Madame CAVECCHI

Vous pouvez compter sur nous pour faire avancer la situation. Cette étude va nous permettre de développer beaucoup plus facilement. Tout le monde est-il d'accord sur ce rapport ?

Adoption à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous n'avons pas terminé. Nous avons trois motions.

0 – DESIGNATIONS - MOTIONS

0-28 Motion présentée par la Présidente du Conseil départemental relative à la constitution d'un Comité de Défense des Riverains et Usagers de l'A15, pour la réouverture du viaduc de Gennevilliers.

Nous avons une première motion relative à la création d'un comité de défense des riverains et usagers de l'A15 pour la réouverture du viaduc de Gennevilliers. Tout le monde a-t-il eu la motion entre les mains et a pu la lire ? Avons-nous une unanimité ?
Merci.

Monsieur BOUGEARD

Une rapide intervention pour exprimer notre soutien. Madame la Présidente, chers collègues, le 10 juillet dernier, j'ai participé avec un certain nombre d'entre vous à la visite de la ministre sur le terrain. Nous attendions des informations et des engagements. Monsieur le Préfet, tout à l'heure, a tenté de nous donner quelques informations. Comme tous les élus du secteur, et je veux associer mes collègues Madame Nessrine MENHAOUARA, Madame Nadia METREF et Monsieur Fabien BENEDIC, je suis interpellé au quotidien sur la dégradation de la qualité de vie des habitants de notre secteur depuis l'affaissement du mur de soutènement du viaduc et les conséquences de celui-ci. Bien entendu, l'Etat n'est pas responsable de cet affaissement. Il est toutefois comptable du flou des informations qui nous ont été données et que vous rappelez et de l'absence de dialogue avec l'Assemblée départementale et les communes qui sont fortement impactées, chacune en ce qui les concernent sur leur réseau. C'est donc pleinement que nous participerons, comme nous le faisons depuis le premier jour, au "Comité de défense des riverains et usagers de l'A15". Nous en avons parlé lors de la conférence des Présidents. Vous évoquez, en dernier point, la nécessité de voir enfin la ligne H du Transilien interconnectée aux lignes 14, 15,16 et 17 du Grand Paris et le tramway T11 prolongé jusqu'à Sartrouville, en passant par Argenteuil. Comme vous l'imaginez, nous souscrivons pleinement à cette demande. Nous souhaitons d'ailleurs que le collectif dont le Département a pris initiative continue d'exister après le mois de mars 2019, si cette date reste d'actualité. Il devra exercer une pression forte sur l'Etat pour que la question des mobilités des habitants de ce secteur reste au centre des préoccupations, notamment à travers l'amélioration des transports collectifs. Vous l'aurez compris, chers collègues, c'est sans hésitation, engagés avec l'ensemble d'entre vous, dans la démarche engagée par le Département, que nous voterons cette motion.

Madame CAVECCHI

Je vous en remercie pour les valdoisiens. Bravo.

Adoption à l'unanimité.

Nous avons deux autres motions. Une motion, et je pense que "l'appel de Marseille" a sifflé à nos oreilles ce matin, pour les libertés locales.

0-29 Motion présentée par la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise relatif à "l'Appel de Marseille pour les libertés locales".

Madame TECHTACH

Je souhaitais faire une intervention au nom du Groupe. Madame la Présidente, chers collègues, vous avez pris l'initiative, Madame la Présidente, de nous proposer au lendemain de son adoption par les grandes Fédérations d'élus, de nous prononcer sur "l'appel de Marseille pour les libertés locales". Au nom du Groupe des élus socialistes et apparentés, je tiens à vous en remercier. Le soutien à cet appel est unanime, au-delà de nos réalités locales et partisans. Comme l'a souligné André VIOLA, le Président du Groupe des élus de Gauche au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF), il s'agit d'un petit miracle que nous soyons parvenus, Droite et Gauche, mais également communes, Départements et Régions, qui parfois s'opposent sur l'avenir institutionnel, à signer l'ensemble de cet appel. Il ne faut pas, selon nous, voir cette unanimité comme un coup politique de l'ancien monde contre le nouveau. Il faut y voir l'urgence de la situation actuelle.

Depuis les lois de décentralisation que les Socialistes ont eu l'honneur de porter en début des années 80, nous avons porté, parfois, ensemble, des fois les uns contre les autres de nouveaux approfondissements des libertés locales, Régions, intercommunalités, Métropoles, par exemple. Malheureusement, depuis un an, une vague de recentralisation est lancée. Elle est sans précédent depuis 1982 et elle est dangereuse. Partout en Europe, partout dans le monde occidental, nous constatons la montée du populisme. Ce phénomène a des causes multiples et il faudra toute notre énergie pour l'enrayer. Il est l'une des causes sur lesquelles nous pouvons agir au quotidien.

Les Français, comme les autres, ont perdu confiance en leurs représentants nationaux. Cette crise démocratique doit trouver une réponse. Elle se trouve dans nos collectivités, dans nos communes notamment, les sondages le montrent, et ce que nous vivons avec les populations dans nos communes nous le prouvent au quotidien. Je suis, comme certains d'entre vous, élue d'une commune populaire, qui cumule les difficultés sociales et économiques.

Que reste-t-il, Madame la Présidente, dans nos territoires, des services publics, des politiques publiques aujourd'hui ? Celles qui sont portées par les collectivités locales ! C'est nous qui portons ce beau projet, d'égalité, de solidarité, de fraternité, alors que l'Etat, jour après jour, disparaît, transfère ses compétences, prive les acteurs du territoire des moyens financiers de l'action.

Nous devons assumer les attentes fortes du Plan pauvreté que le Président de la République a présenté il y a quelques jours, alors que les collectivités n'ont pas été associées et qu'elles devront porter ce nécessaire combat contre l'exclusion et sa terrible reproduction. Nous continuerons à porter les politiques publiques locales, et nous les porterons même si la situation budgétaire qui est faite aux collectivités nous impose, budget après budget, de réinterroger leur existence même. Alors oui, des deux mains, chacun des élus du Groupe Socialiste et Apparentés soutient cet appel utile pour ouvrir le débat, pour ramener l'Etat à un dialogue constructif et loyal sur l'avenir de notre pays. Alors oui, lisons et relisons cet appel, entendons aussi ce qu'il impose de nous, élus locaux, être les inventeurs et les porteurs de politiques publiques, toujours plus utiles, toujours plus justes et toujours plus inclusives. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci à vous. Je ne peux être que d'accord avec ce que vous avez exprimé. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Adoption à l'unanimité.

0-30 Motion présentée par le Groupe Socialistes et apparentés relatif au mouvement sportif français.

Nous avons une troisième motion qui est présentée par votre groupe, Monsieur Jean-Pierre MULLER. Vous en avez discuté. Je n'ai pas le détail. Il s'agit d'une motion qui est déposée pour soutenir le mouvement sportif français, vu les difficultés et les menaces qui pèsent sur nos structures sportives et sur les fameux Conseillers départementaux techniques que nous soutenons et pour lesquels nous avons voté une aide. Nous sommes d'accord pour la voter.

Adoption à l'unanimité.

Je vous en remercie.

0-27 Désignation d'un représentant au sein de la société HLM BATIGERE EN ILE-DE-FRANCE.

Avant que vous ne partiez, nous avons un dernier point, qui n'est pas le moins important, puisqu'il s'agit de la nomination de Monsieur Philippe METEZEAU au sein de la société de logements BATIGERE. Philippe n'est pas là, mais il est au courant. Tout le monde est-il d'accord ? Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

Je vous souhaite un excellent appétit et un très bon week-end.

Fin de la séance à 13 heures 20